

BULLETIN



**INSTITUT FRIBOURGEOIS
D'HÉRALDIQUE
ET DE GÉNÉALOGIE
N° 53 – DÉCEMBRE 2020**



BULLETIN DE L'INSTITUT FRIBOURGEOIS D'HERALDIQUE ET DE GENEALOGIE

Rédaction et édition:

Institut fribourgeois d'héraldique et de généalogie
c/o Heribert Biemann
Riedlistrasse 30
CH-3186 Düdingen

Abonnement:

Le bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres de l'Institut, cotisation annuelle CHF 40.- par membre individuel, CHF 50.- par couple.

Des numéros isolés peuvent être commandés pour le prix de CHF 10.-.

Comité:

Président:	Heribert Biemann
Vice-présidente:	Geneviève de Boccard
Trésorière:	Christelle Weibel
Relations extérieures:	Marie-Thérèse Torche
Secrétaire	Marie-Claire L'Homme
Webmaster	Nicolas Feyer
Indexation recensements	Eric Sottas
Gestion forum	Eric Monney
Assesseurs	Eliane Dévaud-Sciboz

Adresse électronique:

info@ifhg.ch

SOMMAIRE

N° 53, décembre 2020

avant-propos

Apatridie et généalogie

3

Christelle Weibel

histoire

Les communautés locales :

5

villages, paroisses, communes politiques, communes ecclésiastiques.

Pierre Zwick

généalogie

Une famille de Plasselb : TSCHUPELET

25

Heribert Biemann

généalogie

Une affaire de famille : l'auberge du Champ du Nod à Écuvillens

29

aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles

Leonardo Broillet

généalogie

**Fribourgeois « égarés » en Haute-Savoie
Relevé n°3**

Raymond Parisod

35

la vie de l'institut

Assemblée générale résiduelle du 9 septembre 2020

Jean-Claude Morisod

67

Frontispice :

Patronyme JOYE

Blasonnement : écartelé, aux 1 et 4 de sinople à une main vêtue, tenant une fleur de lys, le tout d'or, mouvant du flanc senestre, le 4 contourné par courtoisie ; aux 2 et 3 d'azur à l'étoile d'or ; à la fasce d'argent chargée de six pointes de gueules et brochant sur le tout un pal d'argent chargé de sept pointes de gueules mouvant de senestre

Chapelle de Notre-Dame de Tours, vitraux de Elvire JAN, atelier Michel ELTSCHINGER, Fribourg, 1977

22.03.2019 / Eric Sottas, Pierre Zwick

avant-propos

Apatridie et généalogie

Pierre Zwick nous offre dans son article sur les communautés locales un exposé détaillé de l'évolution des communes et des paroisses à travers les âges, de l'Ancien Régime à nos jours, mettant en lumière le déclin progressif du rôle des paroisses au profit des communes et du canton. Il évoque également l'épineuse question des apatrides (Heimatlos).

Longtemps exclus et opprimés par la société, les apatrides étaient souvent tout juste « tolérés » au sein d'une commune. Ce fut notamment le cas de Joseph Tschippelé, apatride et déserteur de Bohême, dont Heribert Biemann nous conte les aventures, tout en nous éclairant sur les nombreuses formes du patronyme Tschupelet, originaire de Plasselb et aujourd'hui disparu.

Les apatrides étaient-il « tolérés » à l'auberge du Champ du Nod à Ecuvillens, important établissement fréquenté par des générations de voyageurs et d'habitants de la région ? Telle est la question que l'on pourrait se poser en se plongeant dans l'histoire des lieux retracée par Leonardo Broillet et mettant en évidence l'important rôle des femmes et des liens familiaux dans la transmission des auberges de générations en générations.

Dans ce bulletin, nous vous présentons également la troisième partie de la liste des Fribourgeois rencontrés dans les registres de paroisse en Haute-Savoie par Raymond Parisod.

Le procès-verbal de l'assemblée générale résiduelle du 9 septembre 2020 clôt ce bulletin. Il marque également le départ de notre très dévoué secrétaire Jean-Claude Morisod, que nous remercions vivement pour son engagement au fil des années. Le comité se réjouit d'accueillir Marie-Claire L'Homme, qui a généreusement accepté de reprendre la fonction de secrétaire.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et de fructueuses recherches.

Christelle Weibel

Les communautés locales : villages, paroisses, communes politiques, communes ecclésiastiques.

PIERRE ZWICK

Le lieu d'origine est une particularité de l'identité des citoyens suisse. Notre pays diffère en cela de la plupart des autres états qui, en cette matière, font référence au lieu de naissance ou bien au lieu de domicile, ce qui rend parfois difficile l'échange de données généalogiques au plan international. Ce bref exposé a pour but de passer en revue toutes les collectivités locales qui se superposent sans se confondre depuis le Moyen Âge.

L'article 35 de la Constitution suisse qui traite de la nationalité et du droit de cité stipule :

« A la citoyenneté suisse toute personne qui possède un droit de cité communal et le droit de cité du canton ».

On constate donc que l'intégration dans une commune est la condition *sine qua non* de l'appartenance à la nation suisse. Le citoyen suisse est d'abord citoyen d'une commune, dite commune d'origine. Cette commune est aussi le dernier refuge où les personnes tombées dans le dénuement trouvent assistance.¹

Les villages

L'occupation romaine a structuré notre territoire à partir d'Avenches, la capitale des Helvètes fondée au début de notre ère. C'est de là que

partent de nombreuses routes le long des quelles vont s'implanter des agglomérations secondaires, les *vici* (Marsens-Riaz). De grands domaines agricoles, les *villae* (Cormérod, Bösingén, Ferpicloz, Vallon), composent le paysage des premiers siècles après J.-C. On estime leur nombre à une centaine environ.²

À la suite des invasions des Alamans (275, 277), l'histoire du territoire fribourgeois est très mal connue. Les textes écrits font défaut et les constructions majoritairement en bois, ne livrent que peu d'informations aux archéologues dont les principales trouvailles sont des sépultures réunies en nécropoles situées à proximité d'une localité souvent disparue. D'une manière générale, le territoire n'était pas encore entièrement colonisé et les premiers villages étaient dispersés dans une nature peu exploitée par l'homme.

La « prise en possession du pays » fut le résultat d'un développement lent et pas toujours cohérent, soumis à l'influence des variations climatiques, aux fluctuations du système économique, aux dispositions juridiques (droits de succession, par exemple), à la situation politique, etc.³

Les grands défrichements qui se déroulèrent probablement entre le VII^e et le XIII^e s. modifièrent profondément le paysage. Ils eurent des effets à long terme sur l'économie, la société et les liens politico-seigneuriaux.⁴ Ils modelèrent le paysage de la campagne fribourgeoise d'aujourd'hui, avant le catastrophique mitage actuel du territoire.

Les paroisses

Avec le déclin de l'empire romain, toute la structure administrative et politique du pays s'effondra. Seule l'Eglise catholique était à même d'exercer un minimum d'autorité et d'organiser l'espace habité. Elle le fit sur le modèle impérial hiérarchisé, avec une subdivision en diocèses, en décanats et en paroisses.

Les premiers témoignages de l'exercice du culte chrétien dans nos régions se multiplient à partir du VI^e siècle. Avenches, qui fut brièvement un siège épiscopal fut le point de départ des premiers missionnaires. C'est à Domdidier, à Carignan à Tours près de Payerne que furent probablement fondées les premières paroisses, au VI^e siècle. Des textes du IX^e siècle nous présentent d'une manière claire que la

christianisation avait gagné la région de Bulle. Dans la partie alémanique, les fouilles archéologiques à Tavel et à Bössingen ont révélé l'existence d'édifices religieux remontant au X^e siècle.⁵ Le dénombrement des paroisses du diocèse de Lausanne en 1228,⁶ regroupées par décanat, indique qu'il y en avait 74 sur tout le territoire du canton de Fribourg actuel.

La structure ecclésiastique régie par le droit canon romain, fut longtemps utilisée telle quelle sur le plan de l'administration du pays. C'est dans l'église paroissiale que par le baptême, le nouveau-né était reçu dans la communauté locale et c'est au cimetière de cette même église que ses familiers prenaient congé de lui. L'issue des offices religieux, permettait aux gens de se retrouver et par la même occasion, de débattre de la vie locale.

Paroisses et communes sous L'Ancien Régime

Communes rurales sous l'Ancien Régime

Entre le retrait des dernières légions romaines (401) et la fondation des premiers monastères (Hauterive 1138), nous ne sommes que parcimonieusement informés sur la manière dont l'exploitation du sol était organisée. Une partie de l'espace était distribué en parcelles privées clôturées, rassemblées autour d'une ferme où logeait sous le même toit une grande famille qui réunissait plusieurs générations avec des frères et sœurs restés célibataires.⁷

D'après l'ancien archiviste de l'Etat Joseph Schneuwly, il y avait à la périphérie des villages, des bien abandonnés ou vacants, des terres incultes, des terrains vagues, des pâturages et des forêts, dont le seigneur laissait la jouissance aux habitants de son domaine. Cette concession était faite moyennant le paiement unique d'un *entrage* (Eintrittsgeld) et de certaines redevances annuelles appelées *focages* ou *usages*. Les habitants du village étaient admis à participer à cette jouissance, pourvu qu'ils fassent « feu et lieu », c'est-à-dire qu'ils eussent une maison depuis un an et un jour. D'autres services étaient aussi offerts tels que l'usage du lavoir ou la mise à disposition de reproduc-

teurs : taureau, étalon ou verrat du village (soignés souvent à tour de rôle). Naturellement on fut obligé de régler la manière de participer en commun à ces biens. Cette réglementation donna un corps à l'ensemble des habitants d'un même village. Ce n'était d'abord qu'une société d'usufruitiers, qui n'avait pas le pouvoir de procurer un indigénat quelconque et qui n'était dotée d'aucune compétence politique ou administrative.⁸

Selon la tradition féodale, le seigneur pouvait obliger ses sujets à le suivre lors de *chevauchées* (expéditions militaires), en contrepartie de la protection qui leur était accordée. Les habitants se regroupèrent alors par métiers (en ville) ou par village, pour former des compagnies militaires (*Reisegesellschaften*). Par ordonnance du 24 janvier 1461, « l'Avoyer, le Conseil, les Soixante, les Deux Cents et la Communauté de Fribourg » transformèrent les abbayes de la ville en 24 compagnies militaires. Ils établirent sur leurs Anciennes Terres, 22 de ces sociétés, en leur imposant l'obligation de soutenir chacune les frais des expéditions. Tout homme en état de porter les armes et de supporter les fatigues du voyage, dut se faire inscrire sur les rôles et payer les cotisations des compagnies.⁹

Lorsque le canton se fut étendu par des acquisitions, par la conquête d'une partie du Pays de Vaud (1536) et par l'incamération de la moitié du comté de Gruyère (1554), L.L.E.E. de Fribourg invoquèrent les titres des seigneurs féodaux dont elles se disaient les ayant-droits et prétendirent à la propriété des biens communaux. Un bon nombre de communes rurales obtinrent des statuts communaux à place des chartes concédées par les anciens seigneurs. Les compagnies militaires furent introduites dans ces nouvelles terres dont on avait fait des bailliages. En règle générale, il fut établi une compagnie par paroisse ou commune.¹⁰

Pour faciliter aux communes le paiement de cette contribution de guerre, l'Etat abandonna, outre l'ohmgeld, les revenus ou cens provenant de communs et d'autres sources. Comme l'organisation des compagnies coïncidait assez bien avec celle des communes, il en résulta que les mêmes fonctionnaires qui veillaient sur les pâturages et percevaient l'ohmgeld, eurent aussi la gestion de ces nouvelles branches de revenus, et que tous les argents furent mis dans la même caisse et épargnés pour les cas de guerre ou d'expédition. En contrepartie, le gouvernement ordonna dès 1570, que les comptes des revenus en

cens, ohmgeld, etc. concédés aux compagnies militaires, confréries et communes pour payer les frais des expéditions militaires lui fussent rendus annuellement aux bannerets (pour les (Anciennes Terres) et aux baillis (pour le reste du canton). C'est à cette date que remonte l'obligation faite aux communes de rendre des comptes à l'Etat, ce qui constitua la première ingérence directe et générale de l'Etat dans les affaires communales.¹¹

Les paroisses, comme circonscriptions administratives des Anciennes Terres et des baillages, jouissaient d'une très grande autonomie. Elles étaient chargées des questions relatives au culte, aux écoles, à l'assistance publique, à l'autorité tutélaire, à la police. Le monde politique fribourgeois inspiré par le gallicanisme, ne se gênait pas d'intervenir dans les affaires paroissiales suivant le principe de la religion d'Etat, qui imposait au peuple de pratiquer la même religion que son prince. Il ne reconnaissait qu'une confession, celle de l'Eglise dont il respectait la constitution avec son organisation hiérarchique propre : il lui garantissait la liberté de définir sa doctrine, la liberté de la propager (enseignement) et la liberté de culte. Depuis la Réforme, l'Etat de Fribourg reconnaissait deux religions officielles, mais localement situées : la confession catholique dans tout le canton, sauf dans l'arrondissement de Morat où la confession protestante était la seule admise.

Le problème du paupérisme allait modifier les attributions communales. Depuis le XVI^e s. plusieurs crises climatiques et sanitaires menaçaient de disette une population rurale qui s'accroissait plus rapidement que les ressources alimentaires. Les produits de l'agriculture diminuaient faute de bras. Les jeunes « quittaient leurs champs et leurs vignes, comme écrivait Voltaire, pour aller tuer ou se faire tuer moyennant quatre écus par mois »¹² A partir de ce moment, les pauvres devinrent un objet d'inquiétude et de préoccupation pour le gouvernement et l'aide sociale se fit officielle.

En 1580, le Conseil avait remis aux paroisses l'entretien des pauvres, en ordonnant l'expulsion de tous ceux qui n'étaient pas de leur ressort. Mais leurs ressources étaient bien insuffisantes, à tel point qu'en 1612 et en 1630 que le gouvernement de Fribourg ordonna que les biens communs, dont il avait la propriété et dont les communes n'avaient que la jouissance, seraient affectés à l'entretien de leurs nécessiteux. C'était ériger un devoir d'humanité et de religion en une charge.¹³ Les

fonds des pauvres de la paroisse furent également administrés par les communes.

Dès que les communes eurent le fardeau de l'entretien des nécessiteux, il est évident que ceux-ci et tous ceux qui pouvaient tomber dans le même état, c'est-à-dire tous les autres habitants du village, eurent une espèce de droit à cette assistance. Ainsi se forma le lien de solidarité qui unit les membres d'une même commune, ainsi s'établirent les droits de communage. De fait, il existait bien antérieurement une sorte de droit d'origine ou de ressort : on accordait de plus grands avantages à ceux qui étaient nés dans le territoire ; on avait sans doute plus d'égards pour les anciens.

Les communes mirent alors des obstacles à l'établissement de nouveaux venus et se firent payer des deniers de réception en rémunération de l'entrage qu'elles avaient payé. A partir de ce moment commencèrent les réceptions communales stipulées devant notaire et accordées moyennant un denier en faveur de la commune et une somme équivalente appelée *tot quot* en faveur du Souverain. Ce dernier droit fut exigé en compensation de la propriété qu'il avait sur les pâquiers communs.

Mais l'Etat comprit bientôt qu'il ne pouvait remettre entièrement son sort entre les mains des communes libres de se recruter elles-mêmes. Il importait aussi d'empêcher l'établissement dans le canton des partisans de Luther et de Calvin. Ensuite, comme on cherchait à germaniser le pays, on favorisait l'arrivée de familles alémaniques au détriment des françaises et des savoyardes que l'on appelait des *Welsches*. On jugea donc nécessaire d'intervenir dans les réceptions ; Il fut interdit aux communes d'adopter de nouveaux membres qui n'auraient préalablement pas été agréés par le gouvernement de Fribourg, c'est-à-dire naturalisés fribourgeois. Les premières naturalisations datent de 1556, mais elles ne commencent guère d'une manière suivie qu'en 1624. On voit donc que le développement de l'Etat a suivi de près le développement de la commune.

En résumé, la commune à son début ne se composait que des habitants d'un certain territoire. Ces habitants jouissaient en commun de terres et de pâturages laissés à leur usage par le seigneur propriétaire. Des conflits s'élevant entre eux et l'on fut obligé de régler la jouissance et partant, de se réunir en corps. D'un autre côté, la conser-

vation, l'amélioration des communs, les besoins de la défense entraînait des frais. Pour y subvenir, il fallut recourir à des impositions qui donnèrent naissance aux premiers fonds de commune et aux syndics et autres administrateurs. Lorsque surgit le problème du paupérisme, les bourses des confréries et des paroisses se trouvant insuffisantes pour satisfaire à tous les besoins. Comme les communes, possédaient des biens assez étendus, c'est à ces dernières que fut imposée la charge des déshérités par le sort. Mais ce qui constituait une obligation réelle ou morale pour l'un, devint nécessairement un droit réel ou moral pour l'autre. Dès ce moment donc, le communage devint la propriété du pauvre aussi bien que du riche qui peut tomber aussi dans l'indigence ; il se transforma en un droit héréditaire.¹⁴

Paroisses et communes à l'âge des révolutions

Sous la République helvétique 1798-1803

En proclamant le principe de l'égalité naturelle, la France fit de l'Helvétie une république une et indivisible, dont la constitution enleva aux bourgeoisies les droits de souveraineté, pour les transférer à tous les citoyens et à toutes les communes. De fait, dans chaque village ou bourgade, il se constitue à partir de ce moment une assemblée primaire, à laquelle étaient convoqués tous les citoyens bourgeois ou non qui habitaient l'endroit depuis cinq ans. Les assemblées primaires avaient le droit d'adopter ou de rejeter la constitution, de nommer les électeurs qui avaient à élire les députés aux conseils législatifs et, en outre, les juges aux tribunaux inférieurs, ceux du tribunal d'appel, ainsi que les membres de la chambre administrative [futur conseil d'Etat] du canton.

On distinguait, en outre, dans chaque commune : la *commune des habitants*, formée de tous les citoyens suisses de la localité, et la *commune des bourgeois* formée des copropriétaires des biens communaux. La première était administrée par une *municipalité* et s'occupait principalement de la police inférieure et des intérêts généraux de la commune, tandis que la seconde, qui avait à sa tête un *conseil de régie*, se bornait à administrer les biens communaux de ses membres.¹⁵

Dans les villes de Morat, Estavayer, Romont, Bulle, Gruyères, Rue et Châtel-Saint-Denis furent établis des conseils communaux qui remplacèrent les municipalités et les conseils de régie.

Sous l'Acte de Médiation 1803-1814

Lorsque Bonaparte eut octroyé à la Suisse sa constitution connue sous le nom d'Acte de Médiation, le canton de Fribourg, de préfecture qu'il était, redevint un canton souverain et put s'organiser lui-même, pour tout ce qui n'était pas prévu par le Premier Consul.

Les biens communaux étaient administrés par l'assemblée des copropriétaires qui avaient à leur tête un gouverneur, tandis que la police administrative était confiée aux assemblées de paroisses dirigées par des jurés, si les paroisses en possédaient avant 1798, ou par deux à quatre notables si ce n'était pas le cas. Ces paroisses imposées par l'Etat matière de police administrative, de surveillance des mœurs et du maintien de l'ordre public, sur un territoire donné, étaient en réalité des *communes ecclésiastiques* régies par le droit civil cantonal.

Le système paroissial sous la Restauration 1814-1830

L'ancien patriciat profita de la chute de l'empereur Napoléon, pour revenir au pouvoir qui lui avait échappé en 1798, et pour faire déclarer que la souveraineté résidait dans le Grand et le Petit Conseil composé de 108 patriciens de Fribourg et de 36 membres des autres villes et de la campagne.

Le canton fut divisé en préfectures, cercles de justice de paix et paroisses. Chaque paroisse (commune ecclésiastique) devint ainsi une division politique et administrative avec un syndic, une administration paroissiale qui remplissait les fonctions de la police, du tribunal criminel, d'autorité pupillaire et d'administration des fonds de paroisse, des pauvres et des écoles. L'administration des biens communaux était abandonnée aux communes, soit à leurs préposés, qu'elles élistaient sous la surveillance du préfet et du Conseil d'Etat.

Une exception fut admise en faveur des villes de Fribourg, Morat, Estavayer, Romont, Bulle, Rue, Gruyères et Châtel-Saint-Denis, qui obtinrent un conseil municipal.

[A titre d'exemple, les statuts de la commune de Cheiry, du 5 juillet 1822, sont reproduits en annexe].

Le système communal de la Régénération 1830-1847

Sous le régime régénéré de 1830, le système communal remplaça le système paroissial ou mixte, en ce sens que les districts ne furent plus divisés, au point de vue politique, en paroisses, mais en communes et que dès lors, les communes n'avaient pas seulement l'administration des biens communaux, mais étaient encore chargées de la police locale, de la disposition du fond d'école et de l'entretien des pauvres. Les communes furent désormais administrées par des conseils communaux nommés par leurs combourgeois et présidés par un syndic nommé par le Conseil d'Etat dont il était le fonctionnaire.

Les paroisses étaient des collectivités publiques locales destinées à accomplir sur un territoire déterminé, certaines tâches d'intérêt public dans le domaine religieux. Leur appellation officielle – *paroisse*, *Pfarrei* – est dans cette perspective impropre et sujette à équivoque en ce qui concerne l'Eglise catholique. Elles sont en réalité des *communes ecclésiastiques* (Kirchgemeinden), à ne pas confondre avec la paroisse *ecclésiale* qui est une subdivision du diocèse, une institution du droit canon. En tant que collectivités locales, les communes ecclésiastiques étaient soumises à la haute surveillance du Conseil d'Etat ; à chaque nouvelle élection, les présidents et conseillers de paroisses prêtaient serment devant le préfet. Sous réserve de ce contrôle, elles étaient autonomes dans la même mesure que les communes politiques.¹⁶ Les curés ou les pasteurs avaient le droit d'assister, avec voix consultative, aux séances du conseil. En plus de ses obligations d'administrer les intérêts de la paroisse, le conseil avait la charge de surveiller les mœurs et pouvait citer à comparaître les personnes qui blessaient la décence ou la morale publique. Il leur adressait les exhortations ou les réprimandes nécessaires et pouvait même infliger des amendes.¹⁷ Dans les communes composées d'une seule paroisse, les affaires paroissiales furent encore administrées directement par les organes communaux.

La grande paroisse de Tavel était divisée en quatre quartiers appelés *Schrote* qui, en 1831, furent à l'origine de quatre communes distinctes : *Bodenschrot* qui forma la commune politique de Tavel, *Juchschrot* qui donna la commune d'Alterswil, *Schrickschrot* qui donna la commune de Saint-Antoine et *Enet-dem-Bach-Schrot* qui donna celle de Saint-Ours.

De 1848 à nos jours

Lors de l'avènement du régime radical, la loi de 1848 transféra aux communes nombre de compétences à caractère civil qui précédemment incombaient aux organes paroissiaux. Les affaires désormais dévolues à la paroisse furent limitées strictement aux obligations relatives au culte¹⁸. La participation aux assemblées communales était encore limitée aux seuls bourgeois, citoyens actifs, domiciliés dans la commune. Cependant, dès 1864, une assemblée des contribuables pouvait être convoquée lorsqu'il s'agissait de prendre une décision sur une dépense importante ou de lever un impôt.

En 1879, «vu les dispositions de la Constitution fédérale de 1874, et considérant qu'il y a nécessité de réviser plusieurs points de la loi sur les communes et paroisses, pour les mettre en harmonie avec la dite Constitution » le Grand Conseil décréta entre autre, que les droits politiques en matière communal étaient accordés à tous les citoyens actifs, suisses, fribourgeois ou non, domiciliés dans la commune.¹⁹

Par la suite ces droits seront étendus aux femmes en 1971, et aux étrangers et étrangères domiciliés dans la commune, au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C) en 2005.²⁰

Les bourgeoisies

On appelle bourgeoisie (ou commune bourgeoise) une corporation de droit public, qui regroupe les détenteurs du droit de cité d'une localité. Elle est généralement propriétaire de biens qu'elle administre elle-même. Elle se distingue de la commune politique par le fait qu'elle ne possède aucun territoire, mais seulement des biens fonciers et immobiliers plus ou moins disséminés. Les bourgeois en sont les copropriétaires indivis.

Il ne nous est pas possible dans ce bref exposé de rappeler le processus qui a conduit, dès le XVI^e s. à restreindre l'accès à la bourgeoisie de la Ville de Fribourg. Dès l'année 1600, une différence formelle intervient entre les bourgeois proprement dits – désignés sous le nom de *bourgeois secrets*, sans qu'il y ait eu d'ordonnance à ce sujet – et les *habitants* qui durent se contenter de ce titre et ne plus porter celui de bourgeois (fermeture du livre des bourgeois). L'ordonnance de 1627 déclara les premiers seuls éligibles aux fonctions publiques qui étaient bien rémunérées. Les habitants qui n'étaient pas spécialement attachés par contrat de bourgeoisie, faisaient cependant partie intégrante de la communauté. Ils avaient acquis le droit d'habitation. On les appelait les *bourgeois communs*. Si un bourgeois ne résidait pas en ville pendant une année entière, il était un *bourgeois externe* ou *forain* auquel on permettait d'habiter hors de ville.²¹ La chute de l'Ancien Régime provoqua définitivement la fin de ces statuts disparates contraires au principe révolutionnaire d'égalité de droits entre tous les citoyens.

Mais la République helvétique, avait maintenu la différence entre *commune des habitants* sans distinction de droit de cité ou origine (municipalité) et la *commune des bourgeois* restreinte aux seuls habitants ayant le droit de cité communal (bourgeoisie). Les droits politiques en matière communal (vote et éligibilité au conseil communal étaient réservés aux seuls bourgeois.

En 1879, la loi révisée sur les communes et paroisses accorda les droits politiques en matière communal à tous les citoyens actifs, suisses, fribourgeois ou non, domiciliés dans la commune.²² C'est ainsi que prit fin le rôle politique des bourgeoisies.

Elles ont depuis lors le statut de corporations de droit public chargées d'administrer un patrimoine dont les revenus servaient à offrir aux bourgeois, diverses prestations sociales (prix de pension réduit à l'hospice et à l'orphelinat, distribution de bois de chauffage, de pommes de terre, disposition de jardins familiaux, bourses d'études, etc.). Ces aides en faveur des indigents ne peuvent en aucun cas être comparées aux privilèges politiques réservés aux patriciens de l'Ancien Régime). En ville de Fribourg, elles ont été supprimées et remplacées par une contribution versée au service social.

Selon la loi cantonale actuelle, le droit de cité communal entraîne avec lui le statut de bourgeois, ou de bourgeoise.²³

Peu à peu, les biens bourgeoisiaux, de peu d'importance, furent remis aux communes respectives. De nos jours, seules les villes d'Estavayer-le-Lac, de Fribourg, de Morat et de Romont, ont encore une bourgeoisie.

La question des apatrides (Heimatlos)

L'existence de personnes *sans patrie* préoccupa les cantons et les communes dès le XVII^e siècle. Cette question des *heimatlos* devint particulièrement épineuse au XIX^e s. Le principe du lieu d'origine qui prévalait depuis la fin du XVI^e s. dans l'assistance aux pauvres avait entraîné la création du droit de cité communal et les communes cherchaient à se protéger contre les étrangers. De nombreuses communes refusaient de reconnaître leurs ressortissants pauvres si, errants ou travailleurs itinérants, ils avaient été longtemps absents.

Ces divers facteurs favorisèrent l'émergence d'un groupe humain hétérogène, composé d'individus qui étaient tous privés de l'indigénat communal. Juridiquement ils n'avaient pas de patrie, puisque l'obtention de la nationalité suisse découlait du droit de cité communal, dont dépendait aussi certaines libertés politiques, privilèges sociaux et avantages économiques. La portée du problème était considérable, car ces *heimatlos* ne bénéficiaient pas des droits d'usage sur les communaux, ni du soutien aux pauvres. Ils ne pouvaient pas contracter un mariage formel, ni s'établir durablement. Leur exclusion d'un système social reposant sur la sédentarité, définie par la détention d'un droit de cité, les obligeait souvent à mener une existence nomade.

L'attitude des autorités et des sédentaires envers les *heimatlos* et les errants alterna entre oppression et assistance, exclusion et intégration forcée ou assimilation. Ces mesures prévalurent jusqu'au XIX^e s.

Depuis la République helvétique, les autorités fédérales et une majorité de cantons s'attaquèrent au problème des apatrides. C'est en 1811, sous la Médiation, que le Grand Conseil légiféra pour la première fois «en vue de diminuer le nombre de gens sans patrie (Heimatlose) qui existent dans notre canton, et qui ne peuvent être renvoyés dans le lieu primitif de leur origine».²⁴ Sans grand succès semble-t-il, puisqu'en 1837, « considérant la nécessité de faire cesser la situation fâcheuse et exceptionnelle dans laquelle se trouvent les gens de cette classe [les

apatrides] », le Grand Conseil fixe les conditions de réception dans une commune (denier de réception) et le nombre d'individus qu'une commune peut être obligée de recevoir.²⁵

Mais seule la création de l'Etat fédéral permit de soumettre la question des apatrides à un contrôle politique centralisé. La loi fédérale sur les heimatlos de 1850 jeta les bases d'une intégration juridique de ces personnes. Sa mise en œuvre permit au Ministère public de la Confédération de procéder à la naturalisation forcée de près de 30 000 personnes, parfois malgré l'opposition des communes concernées. Cette loi comprenait aussi une série de mesures visant l'éradication du mode de vie non sédentaire ²⁶.

Annexe : Statuts communaux de Cheiry de 1822

Reproduits à titre d'exemple.

Bien que datant de la Restauration, ils donnent une bonne image de la vie communale sous l'Ancien Régime. On remarque que les questions scolaires ne sont pas abordées, car elles sont de la compétence de la paroisse, en l'occurrence celle de Surpierre.

Nous l'Avoyer et Conseil d'Etat de la Ville et République de Fribourg savoir faisons :

Qu'à la demande de la commune de Cheiry dans notre préfecture de Surpierre, tendante à obtenir la sanction et l'approbation d'un projet de statuts communaux Nous avons sur la proposition de notre Conseil des finances arrêté et ordonnons :

Titre I

Assemblée communale

1. *L'assemblée communale se compose de communiers mâles, majeurs et chefs de famille habiles à jouir des biens communaux.*
2. *En sont exclus les interdits, les discutants insolvables, les prébendaires et ceux qui auraient une condamnation criminelle ou infamante. En sont exclus pendant un an, ceux qui auraient été convaincus de fravail de bois et punis comme tels par les tribunaux.*
3. *L'assemblée communale doit être convoquée par le gouverneur personnellement ou son prédécesseur, qui indique le motif de la convocation au moins 24 heures à l'avance, les cas urgents toutefois réservés.*
4. *Le lieu de l'assemblée et ordinairement la maison de commune ou un autre local plus central que le gouverneur désigne en convoquant l'assemblée.*
5. *L'assemblée pour être compétente de porter une délibération doit être composée de la moitié plus un des droit-ayants habiles à voter et résident dans la commune.*
6. *Le gouverneur est Président de l'assemblée. En cas d'absence ou d'intérêt il est remplacé par un de ses prédécesseurs ou un des anciens gouverneurs. Il veille à ce qu'il ne soit porté aucune délibération contraire aux loix.*

7. *La commune a un Secrétaire qui est chargé de faire les écritures pour la commune et surtout de tenir un protocole, où il inscrira exactement toutes les délibérations de la commune. Outre le protocole la commune aura un registre spécial, où seront inscrits les noms des communiers et de ressortissants non communiers à teneur de la loi du 14 mai 1812.*
8. *Tout communier qui se permettra de donner un démenti ou de vilipender un de ses collègues dans les assemblées sera tenu au ban de police de cinq batz.*
9. *Le communier qui troublerait les assemblées sera dénoncé à Mr le Préfet pour être exclu des assemblées ou pour lui infliger une autre peine. Le président de l'assemblée doit de suite faire sortir ceux qui s'y oublieraient.*
10. *Celui qui sera agréé et reçu pour membre de l'assemblée de commune, devra prêter le serment usité en vertu duquel il sera tenu et obligé d'assister en commune tout et quante fois qu'il y sera appelé. Il jure de plus de plus de ne point couper de bois dans les bois communs, que lorsque la commune le permettrait, excepté les épines et genièvres ; de dénoncer au gouverneur ceux qu'il verra prendre des clôtures et autres bois ; et enfin de maintenir et de défendre le bien commun en conscience et bonne fois. Il payera une fois pour son entrée 10 batz. – Chaque membre de commune qui négligerait ou refuserait de paraître ou d'assister aux assemblées, payera une amende de 4 batz.
Chacun devra donner consciencieusement et sans partialité son opinion dans les délibérations.*

Titre II

Du Gouverneur

11. *Chaque communier devra à son tour desservir la charge de gouverneur, soit par lui-même, soit par un autre agréé par la commune.*
12. *Le gouverneur assemblera selon l'usage la commune toute et quante fois qu'il sera utile et nécessaire de la convoquer.*
13. *Il rapportera fidèlement les plus et suffrages des délibérés de commune et avant de passer les connaissances, il fera retirer ceux qui y sont particulièrement intéressés ainsi que leurs proches parents.*

14. *Le gouverneur rend annuellement son compte, qu'il solde ; la commune établit une Commission qui l'examine, en réfère à sa commettante qui l'approuve ; fait ses observations sur son contenu et le transmet ensuite à l'approbation de l'autorité supérieure.*
15. *Ce compte se rend le premier samedi de février en présence de la commune assemblée, et où chaque communier est tenu de solder sa redevance, sous peine d'être privé pendant l'année de la jouissance des bénéfices communaux, outre qu'il pourra être poursuivi à payement par voie juridique.*
16. *Le gouverneur reçoit un traitement fixe de 4 francs ; la journée est fixée à dix batz sans découcher et à 20 batz lorsqu'il sera obligé de découcher ; bien entendu qu'aucune journée dans l'enceinte de la commune ne pourra être portée en ligne de compte.*
17. *Enfin il cherchera en tout l'avantage et le profit de la commune, en vertu du serment qu'il prête.*

Titre III

Des Messeliers

18. *Les messeliers, au nombre de deux, sont aussi nommés à tour de rôle et leur devoir est de gager eux-mêmes le bétail qui sera en dommage dans les prés et champs et partout où il leur est ordonné par la commune, et de courir avec diligence quand ils entendent crier au dommage ou valaz, à teneur de la loi. Ils aviseront le propriétaire des pièces et fleuries endommagées, afin qu'ils puissent taxer dans les 24 heures le dommage.*
19. *Ils sont responsables des dommages que pourrait causer le bétail sur tous les biens qui sont de la messellerie, sauf leur recours contre les individus qui y ont donné lieu.*
20. *Chacun des messeliers retirera pour sa peine 20 batz de la commune, comme du passé.*

Titre IV

Jouissance des biens communaux

21. *Pour pouvoir jouir des droits et bénéfices communaux, il faut être divisé ou détronqué de toute indivision, avoir une habitation et faire feu et lieu, ou être représenté par un fermier. L'indivision n'a droit qu'à un communage.*

22. *Chaque veuve ou fille de communier qui remplit le prescrit de l'article ci-dessus, peut également jouir des bénéfices communaux.*
23. *Le communier supporte toutes les charges et tributs de communier*

Titre V

Des habitants

24. *Quiconque voudra venir habiter la commune devra au préalable produire au gouverneur, s'il est du canton, un acte d'origine de la commune et un certificat de bonne conduite de l'autorité communale d'où il arrive ; si celui qui demande à être reçu habitant, n'est pas du canton, il devra produire un acte de tolérance du gouvernement. L'acte d'origine ou de tolérance déposera aux archives communales et lui sera rendu en la quittant.*
25. *L'habitant payera annuellement 6 francs de soufferte. Les fermiers d'un domaine de communier sont seuls exceptés ; ceux-ci payeront un entrage de 4 francs une fois pour toutes, s'ils n'appartiennent pas à la commune.*
26. *Ils doivent aussi comme les communiers, aider à faire les corvées publiques, exceptées celles qui concernent les biens communaux.*

Titre VI

Règles générales

27. *Chaque communier est tenu de garder à tour de rôle le verrat commun suivant le règlement établi à cet effet.*
28. *Quant à la visite de maisons au sujet du feu on se conformera au règlement à ce relatif. Les travaux dans les forêts communales seront dénoncés conformément aux lois ; le communier qui en sera convaincu et puni sera privé pendant 6 mois d'assister en commune.*
29. *La commune peut imposer un ban de 5 batz dans l'exercice de sa police.*
30. *Il est défendu sous le ban de 5 batz de troubler et salir l'eau des fontaines et abreuvoirs publics.*

Titre VII

Réception de communier

31. *Celui qui en vertu des lois désirerait se faire recevoir communier à Cheiry sera tenu de se présenter en assemblée communale, muni d'un certificat d'origine, de mœurs et bonne conduite ; s'il est agréé et reçu ; s'il est agréé et reçu il payera pour prix de réception 650 francs, dont 400 francs en faveur de la bourse communale ; 200 frs en faveur de celle des écoles et 50 frs pour la chapelle, outre 1 franc à chaque communier en place du repas accoutumé ; mais le récipiendaire devra au préalable acquérir la qualité de paroissien, c'est-à-dire de la grande commune de Surpierre.*
32. *A l'égard des récipiendaires qui auraient épousé une fille de communier ou qui en seraient mariés et qui auraient des enfants, on se conformera aux lois existantes.*

Titre VIII

Du forestier

33. *La commune nomme et établit un forestier qui devra faire la visite des forêts communales, deux fois par semaine et dénoncer à qui de droit les fravails qu'il découvrira. Il reçoit un salaire de la commune.*

Les présents statuts serviront de règle fixe et stable à la commune de Cheiry, aussi longtemps que nous n'y apporterons pas des changements et il ne pourra y être dérogé sans notre consentement et approbation.

Donné à Fribourg le 5 juillet 1822.

Glossaire :

Ancien Régime : système politique en vigueur à Fribourg entre 1602 et 1798. Synonyme de Patriciat.

Anciennes Terres : (all. *Alte Landschaft*) les plus anciennes possessions de la ville de Fribourg, son arrière-pays naturel de part et d'autre de la Sarine et de la frontière des langues, sur lequel la communauté urbaine étendit peu à peu sa domination du XIII^e au XV^e s. On les appelle ainsi pour les différencier des bailliages acquis par la suite.

Communier : personne ayant acquis le droit de cité dans une commune moyennant le paiement d'un denier de réception. Synonyme de bourgeois, antonyme d'habitant.

Fravail : vol de bois dans une forêt seigneuriale ou communale ; c'est un délit sévèrement réprimé.

Gallicanisme : doctrine et attitude caractérisées par l'accord du souverain français et de son clergé pour gouverner l'Église de France, en contrôlant et en réfrénant l'ingérence de la [papauté](#).

Incamération : appropriation à l'Etat de biens appartenant à des communautés, à des corporations.

Messelier : synonyme de garde champêtre.

Municipalité : autorité exécutive d'une commune, élue par tous les citoyens actifs habitants dans la commune. Elle se différencie du conseil communal élus par tous les communiens. En Ville de Fribourg, nom donné au conseil communal entre 1799 et 1817 (sous la République helvétique et l'Acte de Médiation).

Prébendaire : personne sans ressource et incapable de subvenir à ses besoins, à qui on a octroyé une prébende (pension). Souvent hébergée à l'hospice.

Restauration : abréviation de « Restauration de l'Ancien Régime », entre 1814 et 1830.

Welsch[e] : mot désignant des personnes de langue et de culture romanes. Le terme, du germanique, désignait un peuple celte, les Volques (lat. *Volcae*, all. *Walhen*), romanisé par la suite et vivant à l'ouest des territoires germaniques

1 Depuis la révision de la loi fédérale en matière d'assistance, en 2012, l'obligation faite aux cantons d'origine de rembourser les frais d'assistance de leurs ressortissants a été supprimée.

2 VAUTHEY, PIERRE-ALAIN : in *DHS*, t. 5, p. 212.

3 RUFFIEUX R. & AL. : *Histoire du Canton de Fribourg*, t.1, p. 152

4 MEYER W. : « Défrichements » in *DHS*, t. 3, p. 767.

5 RUFFIEUX R. & AL. : t.1, p. 101.

-
- 6 ROTH CH. : *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, 1948, p. 10 et suiv. - Longtemps stable, ce chiffre s'élèvera jusqu'à 145 en 1957, avant de retomber à 115 en 2017.
- 7 RUFFIEUX R. & AL. : t.1, p. 155
- 8 SCHNEUWLY J. : « L'organisation des communes dans le canton de Fribourg » in *Ann. frib.*, 1916, p. 124 à 130.
- 9 dito.
- 10 Ces rôles militaires, sont partiellement conservés dans les fonds baillivaux des Archives de l'Etat, où le généalogiste peut découvrir d'intéressants compléments d'information.
- 11 SCHNEUWLY, op.cit.
- 12 CASTELLA G. : *Histoire du Canton de Fribourg*, 1922, p. 349.
- 13 SCHNEUWLY, op.cit.
- 14 dito.
- 15 dito.
- 16 MACHERET A., DUCARROZ J., coll. : *L'Eglise et l'Etat dans le canton de Fribourg*, rapport adressé au Conseil d'Etat, 1980, p. 47.
- 17 Loi du 7 mai 1864, sur les communes et paroisses, art. 285 et s.
- 18 MACHERET, op. cit.
- 19 Loi du 26.5.1879, sur les communes et paroisses.
- 20 Loi du 16 mars 2005, introduisant les droits politiques des étrangers, art. 2a.
- 21 CASTELLA G. : *Histoire du Canton de Fribourg*, 1922, p. 160.
- 22 Loi du 26.5.1879, sur les communes et paroisses.
- 23 Loi du 14.12.2017, sur de droit de cité fribourgeois, art. 49.
- 24 Loi du 11.12.1811, concernant les gens sans patrie.
- 25 Loi du 16.6.1837, concernant des heimatlos.
- 26 WOLFENSBERGER ROLF : « Heimatlos » in *DHS*, t. 6, p. 331.

Généalogie

UNE FAMILLE DE PLASSELB : TSCHUPELET

HERIBERT BIELMANN

A la recherche de mes ancêtres aux Archives de l'Etat de Fribourg, je tombe de temps en temps sur des patronymes qui me sont inconnus. Spécialement le patronyme Tschupelet m'intriguait à cause de sa ressemblance avec le nom de l'un des petits hameaux de Plasselb : Tschüplere (en fait ce sont deux hameaux : Ober Tschüplere sur Plasselb et Under Tschüplere sur Oberschrot, paroisse de Dirlaret, maintenant Planfayon). Était-ce une simple coïncidence ?

Dans le répertoire des noms de famille suisses qui possédaient en 1962 le droit de cité d'une commune suisse le nom Tschupelet ne s'y trouve pas. Par contre il est mentionné dans l'ouvrage *État des noms de famille des bourgeois et habitants du canton de Fribourg, dressé en conformité de l'art. 12 de la loi sur la tenue des registres de l'état civil* édité en 1852.

Trueb,
Tschachtli,
Tschiegg,
Tschopp,
Tschupelet,
Tunacker,
Uffholz,
Uffleger,
Uldry,

Morat.
Fribourg, Morat, Chiètres.
Bas-Vuilly.
Grand-Gouschelmuth.
Plasselb.
Wallenbuch.
Fribourg.
Fribourg, Avry-sur-Matran.
Cormagens, Ependes, Fribourg, Avry,
La-Tour, Charmey, Vuadens, Châtelard,

La première trace de la famille est l'acte de naissance de Barbara Tschippelé le 11 juin 1805 du couple Joseph Tschippelé de Kosolup en Bohême (aujourd'hui Horní Kozolupy en Tchéquie) et de Maria Christina Aeby de Plasselb.

L'acte de mariage du couple reste jusqu'à ce jour introuvable.

C'est en passant en revue le recensement cantonal de 1818 que les choses concernant Joseph Tschippelé se sont éclaircies. En effet il est indiqué dans le champ des remarques que celui-ci est un « heimatlos », donc un apatride et qu'il est un déserteur de Bohême, qu'il a marié une fille Aeby et qu'il est toléré à Plasselb.

Dans le même recensement nous apprenons que Joseph Tschippelé est tailleur, qu'il a cinq enfants (2 fils et 3 filles) et qu'il habite au lieu-dit « Im Moos » à Plasselb.

Par contre le patronyme ne correspond pas du tout : il est indiqué Schöiple !

En recherchant dans toutes les archives de paroisse de Plasselb et les recensements concernant Plasselb entre 1800 et 1887 j'ai reconstitué la famille Tschupelet. Le nom y est écrit d'une dizaine de façons en partie très différentes :

Tschippelé (1805, 1808) Tschippele (1810, 1812, 1816, 1828) Chipele (1810) Schöpele (1811, 1834, 1836, 1860) Tschippela (1811) Schöiple (1818) Tschüppele (1823, 1826, 1843) Tsüppele (1826) Tschippelle (1835) Schöpelet (1839, 1845) Tschüpelet (1850) Czippelet (1855, 1865) Czippele (1867) Tschöpele (1870, 1880) Zippele (1887)

Les archives de paroisse de Horní Kozolupy sont en ligne sur Internet. Par contre il est impossible d'y trouver un nom qui corresponde même de loin à l'une des orthographes ci-dessus. Son vrai nom reste un mystère. Il est possible qu'il ait faussé sciemment le nom et le lieu exact de son origine pour effacer les traces, étant donné sa désertion.

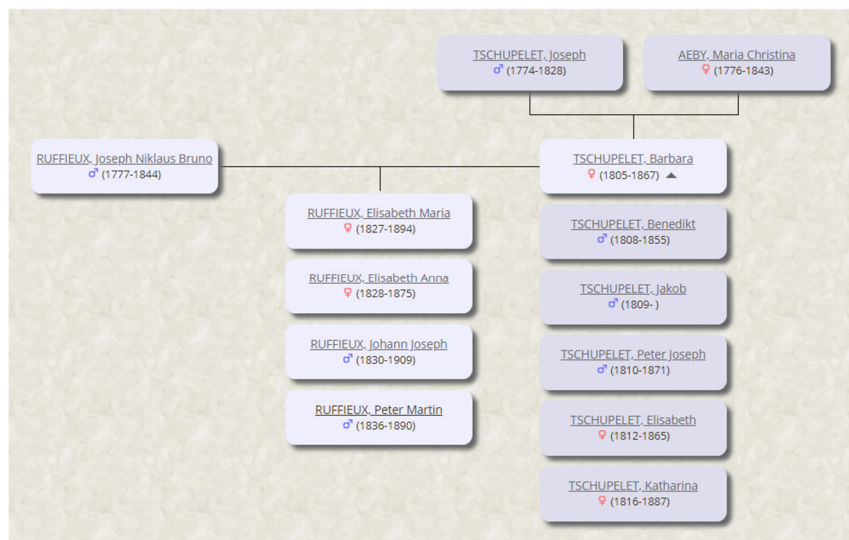
Dans le recensement de 1836 l'origine de la famille est indiquée « Cosolup, Böhmen ». À partir du recensement de 1839 l'origine passe à Plasselb.

Le couple Joseph et Christina Tschupelet aura 5 enfants (éventuellement 6, en effet dans le recensement de 1811 un Jacob est indiqué, mais celui-ci restant introuvable dans les registres de paroisse). L'aîné des deux fils, Benedikt (appelé Benz der Böhmer) reste à Plasselb avec ses sœurs à la mort de ses parents. Peter Joseph par contre de-

vient soldat pour le service de Naples. Il s'engage le 4 mai 1835 à l'âge de 24 ans. Dans la liste des recrutements du service de Naples nous apprenons qu'il était long de 5 pieds, 2 pouces et 10 lignes (env. 1.7 m), qu'il avait les cheveux châtain, les yeux gris, un nez pointu, une grande bouche et son visage était ovale. Il reviendra à Plasselb après la mort de Benedikt en 1855. Nous le retrouvons dans les recensements de 1860 et 1870, mais plus dans celui de 1880. L'acte de son décès n'a jusqu'à ce jour pas été retrouvé. Est-il reparti à Naples ?

Seule l'aînée des filles, Barbara, se mariera. Joseph Niklaus Bruno Ruffieux, fils de Niklaus Ruffieux et de Maria Brügger la prend comme femme le 25.9.1826. Le couple aura au moins 4 enfants (2 fils et 2 filles). Cette branche des Ruffieux étant très prolifique, elle se trouve dans la 7^{ème} génération aujourd'hui.

Le premier février 1887 Katharina Tschupelet s'éteint et avec elle se termine également la petite histoire de son patronyme.



Arbre généalogique de la famille Tschupelet

Références

- Copies des registres de paroisses de Plasselb par l'abbé Athanas Thürler (Signatures Thürler 60-65)
- Recensements cantonaux 1811-1880 (Signatures DI IIa 2, DI IIa 8, DI IIa 16, DI IIa 25, DI IIa 32, DI IIa 38, DI IIa 46, DI IIa 52, DI IIa 57, DI IIa 83, DI IIa 187, DI IIa 270)
- Liste des recrutements pour le service de Naples (DM VI 17)
- Registre des « Heimatlosen » DPcIX

UNE AFFAIRE DE FAMILLE : L'AUBERGE DU CHAMP DU NOD À ECUVILLENS AUX XVIIÈME ET XVIIIÈME SIÈCLES

LEONARDO BROILLET

Durant l'Ancien régime, l'auberge du « Champ du Nod » ou comme on l'écrivait souvent « Champ du Not » est une importante institution à Ecuwillens. C'est même le principal débit de boissons des environs, se trouvant d'ailleurs sur la route très fréquentée reliant Fribourg et Bulle. En effet, l'hôtel du Champ du Nod fait déjà partie en 1626 des établissements privilégiés où l'on offre à la fois boissons, mets et logement¹. C'est donc une taverne très fréquentée et l'hôtesse Françoise Gendre, notamment, y encave de nombreux tonneaux de vin au début du XVIII^{ème} siècle².

Il n'est pas rare que les auberges soient transmises de générations en générations et leur gestion est parfois liée également à d'autres activités professionnelles³. L'auberge du « Löwen » à Chiètres reste par exemple pendant près de 250 ans dans une même lignée, les Notz, qui font également office de brasseurs de bière⁴.

Au Champ du Nod, la situation est un peu différente et l'auberge passe de mains en mains pendant près de deux siècles. La plupart du temps, ce sont toutefois des passages par voie d'héritage : elle s'hérite en effet par les femmes et le nom de famille des exploitants change presque à chaque génération. Le rôle des femmes est donc essentiel. Et non

1 H. FOERSTER, *Bier in Freiburg. Zur mühsamen Einführung eines Getränks (17. bis Anfang 19. Jahrhundert)*, dans « Freiburger Geschichtsblätter », 78 (2001), p. 83.

2 AEF, Comptes de l'Ohmgeld, 1704-1705 (9 tonneaux), 1705-1706 (17 tonneaux), 1706-1707 (13 tonneaux).

3 L. BROILLET, *La réussite du boulanger Thürler. Du pain, du vin, des affaires : un parcours de vie bourgeois*, dans « Annales fribourgeoises », vol 76 (2014), p. 21-30.

4 H. FOERSTER, *Bier in Freiburg...*, p. 85-86.

seulement en tant qu'héritières, mais surtout parce que certaines d'entre-elles sont directement impliquées et notamment documentées comme hôtesse. Il est également intéressant de souligner que l'auberge du Champ du Nod se maintient presque toujours dans les mains de familles extérieures au village. Certaines personnes concernées semblent toutefois avoir réussi, à terme, à devenir « communiens » – c'est-à-dire à obtenir le droit de cité - d'Ecuvillens.

Sans avoir la prétention de reconstituer une histoire détaillée de l'auberge, ces propos entendent toutefois décrire, grâce à la généalogie, quelques points saillants de son évolution à travers la vie de leurs hôtes et hôtesse ainsi que de leurs familles.

Les précurseurs : Jean Bochex et les Magnin

Le premier aubergiste du Champ du Nod documenté est Jean Bochex, bourgeois du petit bourg de Corbières, qui s'y établit au tout début du XVII^{ème} siècle⁵. Clairement défini comme aubergiste, il décède avant 1622, laissant trois filles héritières. L'une semble rester célibataire, Clauda épouse Etienne Bécherra, de Posieux, et Marguerite, peut-être la sœur aînée, épouse Pierre Magnin, originaire de Marsens⁶. Ce dernier reprend avant 1622 la conduite de l'auberge. En 1635, la gestion de l'auberge est temporairement confiée à un certain Etienne Philippo⁷, mais peu après ce sont à nouveau Pierre Magnin et son épouse Marguerite qui poursuivent cette activité jusque vers le milieu des années 1650.

La reprise : Pasquier et Morel

La façon dont Jean Pasquier, apparemment forgeron, devient tenancier du Champ du Nod vers 1654 n'est pas claire⁸. Son frère Charles Pas-

5 AEF, RN 06860, f. 40v.

6 AEF, Grosse de Hauterive B 3, f. 157v et 172v ; *idem* B 50, fol. 3.

7 AEF, RN 3358, 2.3.1635.

8 Il est déjà hôte au Champ du Nod en 1654 (AEF, Grosse de Hauterive B 50, f. 6v.).

quier est religieux à l'Abbaye de Hauterive⁹, ce qui lui assure probablement un bon enracinement dans la région. Sa première épouse Anne est une Paccot de Nonans, mais nous ne connaissons pas la famille de sa seconde épouse Marguerite. Est-ce une fille des Magnin ? Quoi qu'il en soit, rapidement, c'est Claudia, la fille de Jean et de sa première femme Anne, baptisée à Ecuwillens le 23.9.1635, qui reprend les rênes de l'auberge. Elle est assistée par son mari Pierre Morel, natif d'Estavayer-le-Gibloux et issu d'une famille de notaires et d'aubergistes. Même si Pierre Morel passe devant le Conseil de Fribourg pour une affaire de vin du Lavaux non payé¹⁰, l'assise des Pasquier-Morel à Ecuwillens est solide car le 26 novembre 1672, Claudia reconnaît y tenir de nombreux biens hérités de son père en faveur de l'Abbaye de Hauterive¹¹. Le couple gère l'établissement au moins jusqu'en 1692, année du décès de Pierre. C'est alors un lieu bien fréquenté et le notaire Etienne Python, de Magnedens, y vient régulièrement avec ses clients¹².

L'ère des Gendre

Claudia et Pierre Morel-Pasquier ont au moins quatre enfants : Anne-Marie, baptisée à Ecuwillens le 2 février 1658, Pierre, baptisé le 11 janvier 1660 et décédé prématurément, Françoise, baptisée le 2.5.1663 et Marie Ursule. Françoise épouse à Ecuwillens le 11 juin 1680 Benoît Gendre, de Montagny-la-Ville, fils de Jean, le banneret de la Seigneurie de Montagny. Marie Ursule épouse son beau-frère Joseph Gendre huit ans plus tard et Anne-Marie, visiblement célibataire, cède tous ses droits y compris sur l'auberge du Champ du Not à sa sœur Françoise en mai 1694¹³. Tout destine la jeune Françoise comme héritière : depuis la mort de son père en 1692, c'est elle et son mari Benoît, entre-temps devenu métral d'Illens, qui tiennent l'auberge. Or, le 29 décembre 1694, tout bascule : Benoît décède déjà à l'âge de 38 ans.

9 RN 409, f. 94.

10 AEF, MC 178, f. 21, 21.1.1627.

11 AEF, Grosse de Hauterive B 28, f. 61 et suiv.

12 AEF, RN 409, beaucoup d'actes sont signés dans l'auberge.

13 AEF, RN 409, f. 94.

Malgré tout, elle tient bon et semble valablement assistée dans ses affaires par ses beaux-frères Gendre, un desquels est maître tanneur et bourgeois en ville de Fribourg¹⁴. Elle n'est toutefois visiblement pas capable de la gérer seule et, en 1699, l'auberge est en effet confiée à un tiers, un certain Nicolas Paris, de Posat¹⁵.

Les derniers aubergistes du Champ du Nod : les Joye de Mannens

L'auberge est donc mise en location pendant quelques années mais lorsque Marie, la fille de Françoise Morel et de Benoît Gendre, prend un époux, la présence d'un beau-fils change la situation. Célébré à Ecuwillens le 25 juillet 1702, le mariage de Marie avec Jean Joye, de Mannens, n'est pas un fruit du hasard : le père et le grand-père de Jean Joye étaient tous deux propriétaires du Logis de l'Arbogne au-dessous de Montagny et la mère de Jean, Anne née Audriard, elle-même issue d'une famille d'aubergistes de Belfaux, géra à son tour le Logis de l'Arbogne¹⁶. Françoise, ainsi rassurée et soutenue, reprend la main sur son auberge et elle est qualifiée d'hôtesse du Champ du Nod au-moins jusqu'en 1725. Jean Joye et Marie Gendre s'établissent quelques années à Ecuwillens¹⁷ puis repartent dans le baillage de Montagny où Jean revêt l'importante fonction de lieutenant du bailli et où leur famille continue à gérer le Logis de l'Arbogne bien des années plus tard¹⁸. Cet éloignement n'empêche toutefois pas le lieutenant Joye de continuer à soutenir activement sa belle-mère Françoise et d'importer du vin en son nom¹⁹.

Françoise étant vieillissante, le besoin d'un soutien plus actif devient indispensable et c'est son petit-fils Joseph Joye qui prend le relais. En effet, ce dernier vient s'établir auprès d'elle vers 1725, année où il fi-

14 AEF, RN 409, f. 78, 108.

15 AEF, RN 409, f. 161.

16 AEF, RN 446, f. 95 (1720).

17 Un de leurs enfants,

18 AEF, Grosse de Montagny 15, f. 369.

19 AEF, Comptes de l'Ohmgeld, 1713-1714, il paye la taxe pour 16 tonneaux de vin

gure comme procureur de sa grand-mère dans une affaire d'argent²⁰. Bientôt, Joseph se marie à son tour : les noces avec Marie Antonie Carrel, de Froideville ont lieu à Ecuwillens le 3 octobre 1728. Dès lors, il devient officiellement l'aubergiste du Champ du Nod. En 1740-1748, Joseph est qualifié de cabaretier et de sergent de milice. Il prête alors reconnaissance en faveur de l'Abbaye de Hauterive²¹ pour de nombreux biens sis à Ecuwillens et en faveur de Leurs Excellences de Fribourg pour « une maison et hotellerie avec sa grange et étables, chatelet, etc. »²². Il a deux fils, Joseph et Pierre. C'est ce dernier qui reprend l'auberge et qui est désigné comme aubergiste en 1757²³. Les Joye sont entre-temps devenus communiens de Ecuwillens.

Lors de la révolution Chenaux, en 1781, l'auberge est encore fréquentée et des conjurés s'y retrouvent²⁴. Mais peu à peu, toutefois, elle semble périlcliter et finit par perdre sa fonction. Dans le recensement de 1811²⁵, le Champ du Nod est bien présent : Joseph Joye, de 65 ans, y habite avec sa femme Anne-Marie née Chenaux, âgée de 56 ans, leur fils Jacques, 18 ans, soldat en France, et Marie-Ursule, 17 ans. Ils n'exercent toutefois plus la profession d'aubergistes et le père de famille est qualifié de laboureur.

La descendance des aubergistes du Champ du Nod s'est poursuivie et la famille Joye d'Ecuwillens semble encore subsister de nos jours. L'auberge du Champ du Nod, par contre, a cessé son activité et un nouvel établissement situé à Posieux et tenu à la fin du XVIII^{ème} par Claude Python, de Magnedens, a pris peu à peu le dessus²⁶. L'hôtel du Champ du Nod n'en est donc plus un depuis un peu plus de deux siècles, mais ses traces documentaires importantes témoignent encore du rôle essentiel de la famille et en particulier des femmes dans la gestion de cet important établissement fréquenté par des générations de voyageurs et d'habitants de la région.

20 AEF, RN 430, f. 86.

21 AEF, Grosse de Hauterive B 22, f. 45.

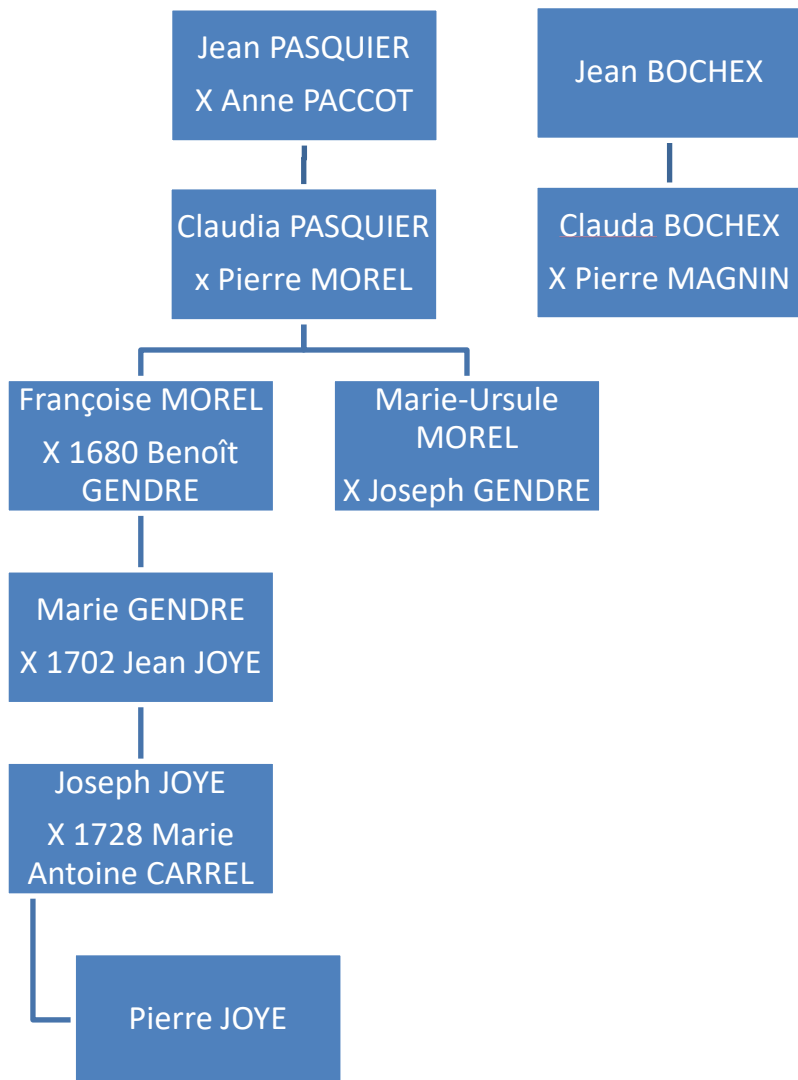
22 AEF, Grosse des Anciennes Terres 47, f. 101.

23 AEF, RN 591, VII, f. 58.

24 J. GREMAUD, Documents inédits relatifs à l'insurrection de Chenaux, dans Archives de la Société d'histoire du Canton de Fribourg, tome IV (1888), p. 386.

25 AEF, DI IIA 3 f. 196.

26 AEF, Grosse de Hauterive F 1, f. 44



Généalogies «Champ du Not»

généalogie

FRIBOURGEOIS «ÉGARÉS» EN HAUTE-SAVOIE RELEVÉ N°3

Raymond Parisod

Depuis la publication de la première note dans le Bulletin n°51 de décembre 2018, les Archives départementales de Haute-Savoie ont mis en ligne les recensements des années 1921, 1926, 1931 & 1936, c'est ce qui motive ce complément.

Abréviation :

AEG : Archives d'Etat de Genève

Commune d'Anthy-sur-Léman

FONTAINE Joachim né en 1872 à Fétigny/FR, citoyen suisse, domestique de ferme¹.

Commune de Ballaison

BÉRARD Joseph né en 1892 à Givisiez/Fr, citoyen suisse, charpentier². Le 11 mai 1921 à Ballaison, il épouse MIGEOIS Clotilde, fille de MIGEOIS Marie Joseph & de DEPRAZ Amélie, née le 1^{er} mars 1891 à Ballaison³. Ils ont eu au moins un fils :

1. BÉRARD Fernand né en 1921 à Ballaison.

MENOUD Maurice né en 1850 à Cottens, patron cultivateur.

SÉCHAUD Jeannette née en 1860 à Ballaison, épouse.

MENOUD Joseph Albert né le 9 février 1894 à Ballaison et décédé le 8 juillet 1990 à Ambilly⁴, fils⁵.

En 1921, les trois susnommés, déjà mentionné dans la première note⁶, vivent avec :

MENOUD Jean né en 1908 à Passy, petit-fils.

MENOUD Gabriel né en 1910 à Petit-Lancy/GE, petit-fils.

MENOUD Charlotte né en 1912 à Petit-Lancy/GE, petite-fille.

Il apparaît que :

MENOUD Jean Antoine, né le 22 août 1908 à Passy, est le fils de MENOUD Pierre André & de DUCHOSAL Félicie⁷.

Il est probable que Gabriel & Charlotte appartiennent à la même fratrie que Jean Antoine.

En 1926 et 1931, ils vivent avec :

MERMAZ Hélène née en 1895 à Ballaison, épouse de MENOUD Albert.

MENOUD Michel né en 1926 à Genève, petit-fils⁸.

En 1936, le libellé du recensement est ⁹:

MENOUD Albert né en 1894 à Ballaison, chef cultivateur.

MENOUD Hélène née en 1895 à Ballaison, épouse.

MENOUD Jeannette née en 1860 à Ballaison, mère (du chef).

MENOUD Michel né en 1926 à Genève, fils.

MENOUD Marie née en 1934 à Genève, fille.

En 1926 et 1931¹⁰, on retrouve :

MENOUD Etienne né en 1881 à Ballaison, patron fromager.

BERTHET Alice née en 1886 à Loisin, épouse.

MENOUD Ida Jeanne née le 8 juillet 1907 à Ballaison et décédée le 29 août 1994 à Thonon-les-Bains, fille.

MENOUD Yvonne née en 1909 à Ballaison, fille.

MENOUD Olga née en 1911 à Ballaison fille.

Tous sont déjà mentionnés dans la première note¹¹ mais en 1936 ils vivent avec :

MENOUD Huguette née en 1930 à Lyon, nièce.

PEIRY Pierre né le 20 décembre 1870 à Treyvaux/FR¹², fils de PEIRY Antoine & de XX Marguerite, citoyen suisse, patron fromager. Il a épousé XX Clémence née en 1876 à Charmey ? Ils vivent avec :

MORET Raymond né en 1910 à La Tour-de-Trême, neveu, fromager¹³.

Commune de Chens-sur-Léman

BARBEY Alexandre né le 2 octobre 1873 à Sivrîez¹⁴, fils de BARBEY Alphonse & de MOTTAZ Marie Luselé, citoyen suisse, patron cafetier. Il a épousé XX Emma née en 1879 à Rueyres-les-Prés. Ils ont eu au moins deux enfants :

1. BARBEY Robert né en 1911 à Romont, apprenti mécanicien.
2. BARBEY Roger né en 1914 à Romont¹⁵.

BONGARD Léon né le 10 juillet 1878 à Sales/Sarine/FR¹⁶ et décédé le 12 septembre 1927 à Genève après une courte maladie¹⁷, fils de BONGARD François & de XX Philomène, citoyen suisse, régisseur à l'Orphelinat St-Joseph. Marié avec BÜHLMANN Marie Hedwige née en 1883 à Zurich et décédée le 6 novembre 1975 à Genève¹⁸. Ils ont eu sept enfants :

1. BONGARD Gertrude née en 1910 à Fribourg.
2. BONGARD Béatrice née en 1911 à Fribourg.
3. BONGARD Hedwige née en 1912 à Fribourg.
4. BONGARD Marie-Thérèse née en 1913 à Fribourg.

5. BONGARD François Jean Marie né en 1915 à Fribourg.

6. BONGARD Odile née le 1^{er} juin 1918 à Bas-Vully¹⁹ et décédée le 16 décembre 2003 à Genève²⁰.

7. BONGARD Joseph Marie Vincent né le 19 juillet 1921 à Plainpalais/GE²¹ et décédé le 28 mars 2015 à Genève. Il a épousé RANC Simone Francine née le 1^{er} mars 1921 et décédée le 11 février 2016 à Genève. Ils ont eu deux fils :

7.1 BONGARD Eric

7.2 BONGARD Olivier²²

DESCLOUX Gaspard né en 1901 à Enney/FR, citoyen suisse, domestique fromager chez Henri GERVAIX²³.

DUBEY Jules Edouard né en 1857 à Gletterens, citoyen suisse, patron cordonnier²⁴.

En 1936, Jules a déclaré être né en 1877 à Fribourg et exerce les professions de cordonnier et de journalier agricole²⁵.

FRAGNIÈRE Robert né en 1903 à Domdidier/FR, citoyen suisse, fromager chez Henri GERVAIX²⁶.

MAGNIN Hercule né le 23 avril 1879 à Hauteville, fils de MAGIN Alphonse & de GUILLET Véronique²⁷, citoyen suisse, propriétaire exploitant. Marié avec CLERC Jeanne née en 1886 à Hauteville. Ils ont eu quatre enfants :

1. MAGNIN Marcel né en 1916 à Hauteville.

2. MAGNIN Emile né en 1917 à Hauteville.

3. MAGNIN Olga née en 1919 à Hauteville.

4. MAGNIN Gustave né en 1922 à St-Jean-de-Tholome.

MICHEL Elie né en 1896 à Villarod/FR, citoyen suisse, propriétaire exploitant²⁸.

PERROULAZ Jean né en 1871 à Oberschrot/FR, citoyen suisse, domestique berger chez l'Orphelinat St-François²⁹.

RICHOZ Alphonse né en 1892 à Vauderens/FR, domestique berger chez LAVY Joseph³⁰.

ROOS Norbert né en 1907 à Gruyère, patron fromager. Vit avec :

GREMION Casimir né en 1873 à Charmey, oncle, aide fromager.

GREMION Judith née en 1886 à Charmey, tante³¹.

SAVARY André né en 1879 à Sâles, domestique vacher chez l'Orphelinat St-Joseph³².

SUGNAUX Casimir né en 1882 à Billens/FR, citoyen suisse, propriétaire exploitant. Il a épousé AUBERT Henriette née en 1882 à Chavannes-les-Forts. Ils ont eu trois enfants :

1. SUGNAUX Andréa née en 1904 à Chavannes-les-Forts.

2. SUGNAUX Robert né en 1911 à Billens.

3. SUGNAUX Henri né en 1912 à Billens.

Présence d'AUBERT Marie née en 1876 à Chavannes-les-Forts, belle-sœur³³.

Commune de Douvaine

AYER Amédée née en 1894 à Sorens, pensionnaire, chauffeur chez MERCIER³⁴.

BARRAS Eugène Alexandre, fils de BARRAS Joseph, né le 28 janvier 1859 à Châtel-sur-Montsalvens³⁵, citoyen suisse, patron cultivateur. Il a épousé GRANGIER Laurette, fille de GRANGIER Jean & de PERNET Antoinette, née le 20 mai 1860 à Montbovon³⁶. Ils ont eu au moins trois enfants :

1. BARRAS Jean né en 1885 à Montbovon, cultivateur.

2. BARRAS Isidore né en 1887 à Montbovon, patron peintre. Il a épousé XX Rose née en 1893 à Villeneuve. Ils ont eu un fils :

2.1 BARRAS Jean né en 1919 à Lausanne.

3. BARRAS Justin Léonard né en 1894 à Le Pâquier et décédé en 1976. Le 27 septembre 1924 à Douvaine, il épouse RANDON Nathalie Victoire, fille de RANDON François Louis & de DETRAZ Louise, née le 1^{er} mars 1898 à Lyaud/74 et décédée 22 septembre 1988³⁷. Ils ont eu au moins trois enfants :

- 3.1 BARRAS Louise Françoise née le 6 février 1926 à Douvaine et décédée le 17 juillet 2013³⁸ à Cervens.

- 3.2 BARRAS Georges Eugène le 18 mars 1927 à Douvaine et décédé le 1^{er} juillet 2012³⁹ à Thonon-les-Bains. Il a épousé VALSESIA Claudia née le 30 décembre 1931 à Inverio/Italie et décédée le 14 mars 2017. Ils ont eu au moins un fils :

- 3.2.1 BARRAS Christian né en 1955 et décédé en 1977.

- 3.3 BARRAS Marcel né en 1932 à Douvaine.

BUTTY Joseph né en 1870 à Ursy, patron cultivateur. Il a épousé XX Valérie née en 1882 à Le Châtelard. Ils ont eu trois enfants :

1. BUTTY Jean né en 1902 à Ursy.

2. BUTTY Louise née en 1905 à Ursy.

3. BUTTY Victorine née en 1906 à Ursy.

Présence de BUTTY Rémi né en 1925 à Douvaine, petit-fils⁴⁰.

BUTTY Henri né en 1899 à Ursy, patron cultivateur⁴¹.

FORNEROD Placide né en 1875 à Domdidier, patron marchand de cycles. Il a épousé XX Marguerite née en 1875 à Wallenried/FR. Ils ont eu un fils :

1. FORNEROD Achille né en 1905 à Wallenried⁴².

RAPO Auguste Emile né le 3 juillet 1878 à Cheyres, fils de RAPO Julien décédé le 18 janvier 1885 à Cheyres & de CONUS Euphrosine décédée le 10 février 1902 à Cheyres, patron cultivateur puis fromager. Le 27 octobre 1906 à Douvaine⁴³, il épouse PLASSAT Adèle Joséphine, fille naturelle de PAUTEX Marie Eugénie née le 20 mars 1883 à Messery⁴⁴.

Par acte de mariage du 2 décembre 1886 dont l'enfant précédemment cité a été reconnu et légitimé par PLASSAT Jean François, cultivateur, âgé de 22 ans, domicilié à Messery.

Thonon, le 7 janvier 1887.

Le 28 mars 1927 Auguste Émile est naturalisé français et son épouse est réintégrée dans la qualité de française qu'elle avait perdue par son mariage⁴⁵.

Auguste et Adèle ont eu deux enfants :

1. RAPO Robert Julien né le 18 avril 1907 à Ballaison⁴⁶ et décédé le 1^{er} février 2004 à Veigy-Foncenex⁴⁷. Le 22 avril 1933 à Douvaine, il épouse FILLON Léontine Françoise, fille de FILLON Jean & de CAMER Marie, née le 5 mars 1910 à Sciez et décédée le 1^{er} mars 1972 à Veigy-Foncenex⁴⁸.
2. RAPO Fernand Jules César né le 7 mars 1908 à Ballaison⁴⁹ et décédé le 31 mars 1982 à Ambilly/74. Le 30 mai 1931 à Douvaine, il épouse MOREL CHEVILLET Olga, fille de MOREL CHEVILLET Alfred & de MENOUD Monique, née le 5 septembre 1909 à Reyvroz/74⁵⁰ et décédée le 4 novembre 2011 à Veigy-Foncenex⁵¹. Ils ont eu au moins une fille :

2.1 RAPO Marie-France⁵²

Commune d'Excenevex

BUTTY Paul né en 1870 à Ursy, *patron cultivateur*⁵³.

BUTTY* Valérie née en 1882 à Le Châtelard, son épouse.

*probablement pas son patronyme de naissance.

GAUDERON Jacques Joseph, fils de Bernard Jean Paul & de DESCHOUX Angélique, né le 7 février 1880 à Gumeffens/FR, patron fromager. En premières noces le 27 avril 1909 à Feigères/74, il épouse DURAND Marie Eugénie, fille de DURAND Félix & de REGARD Joséphine, née le 1^{er} juillet 1876 à Feigères⁵⁴ et décédée le 28 janvier 1919 à Excenevex⁵⁵. En 1921, il vivait avec sa belle-mère née en 1844 à Feigères⁵⁶.

Voir aussi sous la commune de Loisin de ce présent complément.

GUTKNECHT Gottfried né le 28 août 1886 à Agriswil/FR, cultivateur fermier chez ARPIN. Il a épousé DIETRICH Ida Marie née le 30 juin 1886 à Champion/Gampelen/BE. Ils ont eu au moins deux fils :

1. GUTKNECHT Gottfried né en 1912 à Champion.
2. GUTKNECHT Ernest Robert né le 17 juillet 1913 à Champion⁵⁷.

Le 22 juillet 1934, Ernest Robert et ses parents ont été naturalisé français par décret⁵⁸.

Voir aussi sous la commune de Messery de ce présent complément.

MÉNÉTREY Joseph Eugène né le 25 janvier 1871 à Chavannes-les-Forts et décédé en 1922⁵⁹, cultivateur fermier chez BOUVIER Félix baron d'Yvoire⁶⁰. Il a épousé DEVAUD Alphonsine, fille de DEVAUD Cyprien & de BOURQUI Isabelle née le 15 juillet 1871 à Villaron/FR⁶¹ et décédée le 1942. Ils ont eu au moins huit enfants :

1. MÉNÉTREY Isabelle née en 1897 à Chavannes-les-Forts.
2. MÉNÉTREY Jules Cyprien né en 1898 à Chavannes-les-Forts. Il a épousé CLERC Antoinette, fille de CLERC Justin & de CHEVALLET Zénobie, née le 1^{er} décembre 1904 à Excenevex⁶². Ils ont eu au moins trois enfants :
 - 2.1 MÉNÉTREY André né en 1930 à Excenevex.
 - 2.2 MÉNÉTREY Marcel né en 1932 à Excenevex.
 - 2.3 MÉNÉTREY Marie-Louise née en 1935 à Excenevex⁶³.

3. MÉNÉTREY Léon né en 1900 à Chavannes-les-Forts.
4. MÉNÉTREY Cécile née en 1901 à Chavannes-les-Forts.
5. MÉNÉTREY Elise née en 1903 à Chavannes-les-Forts.
6. MÉNÉTREY Alice Marie Céline née en 1904 à Chavannes-les-Forts. Le 25 octobre 1930 à Excenevex, elle épouse CLERC Georges Adolphe, fils de CLERC Justin & de CHEVALLET Zénonie, né le 24 décembre 1905 à Excenevex et décédé le 24 octobre 1970 à Excenevex⁶⁴.
7. MÉNÉTREY Emma Andrea née le 16 août 1906 à Le Châtelard/FR. Le 14 septembre 1929 à Yvoire, elle épouse THORENS Jules François Louis, fils de THORENS Hippolyte & de CHAPPUIS Marie, né le 13 décembre 1905 à Yvoire⁶⁵. Ils ont eu deux enfants :
 - 7.1 THORENS Maurice Hippolyte
 - 7.2 THORENS Bernard
8. MÉNÉTREY Léonie née en 1908 à Villaranon et décédée en 1987⁶⁶. Elle a épousé GRANJUX dont le prénom est inconnu.
9. En 1921, ils vivaient avec DAFFLON Rosalie née en 1855 à Neyruz/FR, domestique cultivatrice.
10. En 1926, ils vivaient avec MÉNÉTREY Raoul né en 1925 à Genève, petit-fils.

MENOUD Olivier né en 1873 à Les Écasseys/FR, cultivateur fermier⁶⁷. Il a épousé XX Anna née en 1897 à Auboranges.

Il est probable qu'Anna soit au moins sa deuxième épouse car le premier enfant d'Olivier est né en 1903 !

Olivier a eu au moins quatorze enfants :

1. MENOUD Émile né en 1903 à Les Écasseys.
2. MENOUD Alice née en 1906 à Les Écasseys.
3. MENOUD Marie née en 1908 à Les Écasseys.
4. MENOUD Henri né en 1909 à Les Écasseys.
5. MENOUD Robert né en 1911 à Les Écasseys.
6. MENOUD Sidonie née en 1913 à Les Écasseys.
7. MENOUD Germaine née en 1914 à Les Écasseys.
8. MENOUD Bernadette née en 1915 à Les Écasseys.
9. MENOUD Paul né en 1917 à Les Écasseys.
10. MENOUD Esther née en 1918 à Les Écasseys.
11. MENOUD Fernand né en 1920 à Les Écasseys.
12. MENOUD Julia née en 1922 à Les Écasseys.
13. MENOUD Sylvie née en 1923 à Les Écasseys.

14. MENOUD Simone née en 1925 à Les Écasseys.

METTLER Séverin né en 1882 à Plafayon/Plaffeien/FR⁶⁸.

DEVAUD Emma née le 11 juillet 1878 à Villaranon⁶⁹, son épouse.

Voir aussi sous la commune de Sciez de ce présent complément.

PYTHOUD Jacques Béat né en 1878 à Albeuve/FR, patron fromager, puis dès 1926 patron pêcheur⁷⁰. Le 24 novembre 1900 à Rolle/VD, il épouse MATHIEU Joséphine Marie, fille de MATHIEU Joseph César & de CHEVALLEY Julie Judith, née le 26 juin 1877 à Massongy⁷¹. Ils ont eu au moins cinq enfants :

1. PYTHOUD Hélène née en 1900 à Albeuve, pêcheuse.
2. PYTHOUD Judith née en 1901 à Albeuve et décédée en 1973. Elle a épousé CHAPPUIS dont le prénom n'est pas connu. Ils ont eu au moins deux enfants :

2.1 CHAPPUIS Colette Paulette née en 1926 à Sciez.

2.2 CHAPPUIS Arys Isidore Camille né le 27 août 1930 à Thonon-les-Bains et décédé le 15 avril 1980 à Thonon-les-Bains⁷².

3. PYTHOUD Isidore né en 1902 à Albeuve, domestique, ouvrier agricole chez GUTKNECHT⁷³.
4. PYTHOUD Amélie Césarine née le 6 septembre 1904 à Massongy et décédée le 6 mai 1988 à Montpellier/34⁷⁴.
5. PYTHOUD Émile Alphonse né le 29 septembre 1911 à Massongy⁷⁵ et décédé le 17 janvier 1989 à Thonon-les-Bains⁷⁶.

Voir la première note publiée dans le Bulletin IFHG n°51 – Décembre 2018. Commune de Massongy.

RUFFIEUX Victor Nicolas, fils de RUFFIEUX Jacques & de FRAGNIERE Adèle, né le 10 septembre 1885 à Charmey, patron fromager. Le 3 novembre 1916 à Cranves-Sales⁷⁷, il épouse MILLIET Anaïs Euphrasie, fille de MILLIET Bernard Joseph & de Gaillard Joséphine, née le 20 avril 1893 à Cranves-Sales⁷⁸.

RUFFIEUX Raymond né en 1888 à Charmey, frère de Victor, fruitier⁷⁹.

Commune de Loisin

GAUDERON Jacques Joseph, fils de Bernard Jean Paul & de DES-CHOUX Angélique, né le 7 février 1880 à Gumefens/FR, propriétaire exploitant⁸⁰. En deuxième noces le 4 novembre 1922 à Loisin, il épouse MOGET Julie, fille de MOGET Marie André & de MARCET Marie, née le 25 août 1874 à Sciez⁸¹.

Voir sous la commune d'Excenevex de ce présent complément.

KRATTINGER Louis né en 1894 à Marly-le-Petit, journalier.

XX Marie née en 1891 à Bagnes, épouse. Ils ont eu au moins deux enfants :

1. KRATTINGER René né en 1918 à Genève, fils.

2. KRATTINGER Marcel né en 1921 à Loisin, fils.

MAURON Marie* née en 1885 à Vuisternens, patronne, propriétaire exploitante.

MAURON Pierre né en 1910 à Henniez ?, fils.

MAURON Ursine née en 1914 à Romont, fille⁸².

En 1926, ils vivaient avec :

DONZALLAZ Pierre né en 1895 à Mézières, domestique de ferme chez MAURON Marie.

*probablement pas son patronyme de naissance.

SAUGE Alphonse Léon né en 1906 à Praroman⁸³ et décédé le 7 août 1935⁸⁴. Le 4 août 1928 à Loisin, il épouse SIMOND Marthe Marie, fille de SIMOND Louis Claudius & DELÉAVAL Adréanne, née le 20 avril 1910 à Veigy-Foncenex⁸⁵ et décédée le 4 septembre 1997 à Thonon-les-Bains⁸⁶. Ils ont eu trois filles :

1. SAUGE Eliane née en 1929 à Genève.

2. SAUGE Evelyne née en 1931 à Genève.

3. SAUGE Odile née en 1934 à Loisin.

Voir sous la commune de Veigy-Foncenex de ce présent complément.

Commune de Margencel

BLANC Oscar né le 1^{er} octobre 1893 à Corbières, employé fromager chez GEHRING Albert⁸⁷.

BOURQUI Émile André né en 1881 à Romont⁸⁸, cultivateur. Il a épousé CRAUSAZ Marie Alphonsine née en 1882 à Romont⁸⁹. Ils ont eu au moins dix enfants :

1. BOURQUI Justine née en 1903 à Vuarmarens.
2. BOURQUI Léon né en 1905 à Hennens.
3. BOURQUI Louis né en 1907 à Hennens.
4. BOURQUI Maria née en 1909 à Hennens.
5. BOURQUI Justin né en 1910 à Hennens.
6. BOURQUI Adrien né en 1913 à Romont.
7. BOURQUI Jeanne Germaine née le 31 mars 1917 à Margencel et décédée le 25 septembre 2007 à Evian-les-Bains⁹⁰. Le 26 novembre 1942 à Margencel, elle épouse BARATAY Louis⁹¹.
8. BOURQUI Georges Robert né le 23 avril 1919 à Margencel et décédé le 23 octobre 1986 à Thonon-les-Bains⁹². Le 25 octobre 1947 à Maxilly-sur-Léman, il épouse VERNAZ Lucienne Augusta⁹³.
9. BOURQUI Hélène née en 1920 à Margencel.
10. BOURQUI Marcel né en 1925 à Margencel.

BOURQUI Placide né en 1892 à Billens, patron cultivateur⁹⁴. Il a épousé XX Thérèse née en 1899 à Billens. Ils ont eu au moins trois enfants :

1. BOURQUI Régina née en 1921 à Billens.
2. BOURQUI Jeanne née en 1923 à Hennens.
3. BOURQUI Ida née le 1^{er} septembre 1924 à Margencel et décédée le 8 décembre 2009 à Reignier⁹⁵. Elle a épousé CLERC de prénom inconnu⁹⁶.

En 1926, ils vivaient avec :

BOURQUI Justin né en 1920 à Hennens, domestique cultivateur.

Voir fils d'Émile ci-dessus.

Voir aussi sous la commune de Nernier de ce présent complément.

BUGNON Vincent né en 1878 à Torny-le-Grand et décédé en 1960, cultivateur fermier. Il a épousé XX Lina née en 1886 à Torny-le-Grand et décédée en 1981⁹⁷. Ils ont eu au moins quatre enfants :

1. BUGNON Jeanne née en 1910 à Torny-le-Grand.
2. BUGNON Meinrad né en 1912 à Torny-le-Grand et décédé en 2005. Il a épousé FILLON Julie née en 1921 et décédée le 27 février 2012. Ils ont eu trois fils :
 - 2.1 BUGNON Jacques marié avec XX Annick.
 - 2.2 BUGNON Maurice Jean Claude né le 16 mars 1949 et décédé le 19 août 2015 à Montpellier. Il a épousé XX Renée. Ils ont eu une fille :
 - 2.2.1 BUGNON Magali mariée avec CARLE Freddy⁹⁸.
 - 2.3 BUGNON dont le prénom est inconnu marié avec XX Anne-Marie⁹⁹.
3. BUGNON Marcel né en 1913 à Torny-le-Grand et décédé en 2003. Il a épousé MUTILLOD Eva née en 1920 et décédée en 2001.
4. BUGNON Cécile née en 1915 à Torny-le-Grand.

DELABAYS Ernest né le 22 juillet 1901 à Massongy, fromager.

Voir la première note publiée dans le Bulletin IFHG n°51 – Décembre 2018. Commune de Massongy.

FAHRNY Jean Oscar né en 1891 à Riaz, patron fromager. Il a épousé GREMAUD Lucie Stéphanie née en 1889 à Vuadens¹⁰⁰. Ils ont eu au moins deux enfants :

1. FAHRNY Inès Germaine Pierrette née le 5 juillet 1917 à Margencel. Le 20 janvier 1936 à Mieussy/74, elle épouse CHRÉTIEN Léon¹⁰¹.
2. FAHRNY Gaston né en 1925 à Genève.

MORET née GREMION Sophie née en 1880 à Charmey, patronne négociante.

MORET Ida née en 1907 à Hauteville/FR, fille, patronne négociante¹⁰².

MORET Raymond né en 1910 à La Tour-de-Trême/FR, fils¹⁰³.

PITTET Émile Alexandre né le 2 juillet 1865 à Autavaux¹⁰⁴, patron cultivateur, fils de PITTET Jean & de XX Catherine¹⁰⁵. Il a épousé GREMAUD Marie Laurette¹⁰⁶ née en 1868 à Granges. Ils ont eu un fils :

1. PITTET Jean Edouard né en 1898 à Le Crêt, cultivateur¹⁰⁷. Le 12 décembre 1921 à Sciez, il épouse CONDEVAUX Emma Françoise, fille de CONDEVAUX Marie Alexis & de MOUCHET Julie, née le 30 avril 1902 à Sciez¹⁰⁸. Ils ont eu au moins un fils :

- 1.1. PITTET Louis Émile né en 1924 à Margencel¹⁰⁹ et décédé le 9 décembre 1981 à Thonon-les-Bains¹¹⁰.

Voir la première note publiée dans le Bulletin IFHG n°51 – Décembre 2018. Commune de Massongy.

Commune de Massongy

CHAVAILLAZ Félix né en 1894 à Posieux, citoyen suisse, domestique berger¹¹¹.

GAUDERON Joseph Gustave, né DURAND le 19 juillet 1900 à Feigères¹¹² puis légitimé le 19.4.1909¹¹³ par le mariage de GAUDERON Jacques Joseph né le 7 février 1880 à Gumeffens/FR & de DURAND Marie Eugénie née le 2 juillet 1876 à Feigères¹¹⁴, domestique, fromager¹¹⁵.

Voir deuxième note publiée dans le Bulletin IFHG n°52 – Décembre 2019. Commune de Feigères.

GRANGIER Albert né en 1886 à Montbovon/FR, chef, propriétaire exploitant.

XX Joséphine née en 1882 à Sembrancher/VS, épouse (du chef).

RUMO Joseph né en 1862 à Planfayon/Pfaffeien/FR, beau-frère, cultivateur.

MUGNY Ernest Joseph, fils de MUGNY Xavier François vulgo Alfred & de BOURQUI Julie Justine, né le 22 novembre 1873 à Hennens/FR et décédé en 1942, débitant de boissons puis fermier¹¹⁶. Le 17 novembre 1905 à Thonon-les-Bains¹¹⁷, il épouse BUCHILLIER Marie Aloïse, fille

de BUCHILLIER Louis & de DENERVAUD Marie Joséphine, née le 13 mars 1880 à Porsel et décédée en 1968. Ils ont eu deux enfants :

1. MUGNY Ida Emma née le 22 avril 1906 à Thonon-les-Bains et décédée en 1997. Le 14 novembre 1930 à Thonon-les-Bains, elle épouse BOCCARD Francis Marie¹¹⁸.
2. MUGNY Henri né en 1908 et décédé en 1929.

OVERNEY Ernestine née en 1875 à Gruyères, institutrice privée chez la famille Humbert DE VIRY¹¹⁹.

MATHIEU Joseph César né en 1849 à Massongy, nationalité française, charron.

MATHIEU Alphonse né en 1873 à Massongy, nationalité française, fils, forgeron.

MATHIEU Julie née en 1873 à Massongy, nationalité française, belle-fille.

PYTHOUD Émile Alphonse, fils de PYTHOUD Jacques Béat & de MATHIEU Joséphine, né le 29 septembre 1911 à Massongy, petit-fils¹²⁰.

Voir sous la commune d'Excenevex de ce présent complément et la première note publiée dans le Bulletin IFHG n°51 – Décembre 2018. Commune de Massongy.

Commune de Messery

ETIENNE Germain Louis né en 1885 à Oberried/FR, citoyen suisse, cocher chez AUBERT¹²¹. Il a épousé ZUMSTEIN Marie Léontine née vers 1892 à Promasens/FR. Ils ont eu au moins quatre enfants :

1. ETIENNE Roger Alfred né le 14 avril 1915 à Messery¹²².
2. ETIENNE Marie Thérèse née en 1918 à Rue/FR.
3. ETIENNE Georges né en 1921 à Plainpalais/GE.
4. ETIENNE Jean né en 1929 à Genève.

FONTAINE Edouard Philippe, fils de FONTAINE Claude Joseph & de HUGUET Anne Marie, né le 4 juillet 1876 à Fétigny, propriétaire exploi-

tant¹²³. Le 25 août 1899 à Messery¹²⁴, il épouse RIVOLAT Alice Léonie Irma, fille de RIVOLAT Aimé & de POLLION Georgine, veuve en premières noces de ARPIN Jean Pierre, née le 26 avril 1879 à Messery et décédée le 1^{er} octobre 1958 Messery¹²⁵. Ils ont eu trois enfants :

1. FONTAINE Henri né le 3 octobre 1900 à Messery et décédé le 12 août 1952 à Regnier/74¹²⁶. Le 1^{er} mars 1930 à Seyssel/74, il épouse SADDIER Jeanne Claudine.
2. FONTAINE Berthe Elise Alina née le 22 juillet 1904 à Messery¹²⁷.
3. FONTAINE Georges Adolphe Eugène né le 14 juillet 1907 à Messery¹²⁸. Le 6 février 1929 à Toulon, il épouse ROUBEHI ? Jeanne.

FORNEROD Ernest né en 1880 à Fribourg, citoyen suisse, propriétaire exploitant¹²⁹. Il a épousé FOSSIOZ Joséphine Marie, fille de FOSSIOZ Charles Marie & de CROCHON Jeanne Françoise, née le 31 janvier 1900 à Gruffy/74¹³⁰. Ils ont eu au moins deux enfants :

1. FORNEROD Jean Paul né en 1922 à Gruffy.
2. FORNEROD Simone née en 1924 à Reignier.

GUTKNECHT Gottfried né le 28 août 1886 à Agriswil/FR, patron, propriétaire exploitant¹³¹. Il a épousé DIETRICH Ida Marie née le 30 juin 1886 à Champion/Gampelen/BE. Ils ont eu au moins deux fils :

1. GUTKNECHT Gottfried né en 1912 à Champion.
2. GUTKNECHT Ernest Robert né le 17 juillet 1913 à Champion

Voir aussi sous la commune d'Excenevex de ce présent complément.

PEIRY Pierre né le 20 décembre 1870 à Treyvaux/FR, fils de PEIRY Antoine & de XX Marguerite, citoyen suisse, patron fromager. Il a épousé GREMION Rose Clémence, fille de GREMION Rodolphe & de REMY Marie Annette, née le 30 octobre 1876 à Charmey¹³².

En 1926, ils vivaient avec :

GREMION Marcelin Casimir Calybite ? né le 20 novembre 1873 à Charmey, beau-frère, cultivateur.

GREMION* Philomène née en 1885 à Charmey, belle-sœur.

*Probablement pas son patronyme de naissance.

ROOS Norbert né en 1907 à Riaz, neveu, domestique.
Voir aussi sous la commune de Chens-sur-Léman de ce présent complément.

En 1931, ils vivaient avec :

MORET Raymond né en 1910 à La Tour-de-Trême, neveu, fromager¹³³.

Voir aussi sous la commune de Ballaison de ce présent complément.

Commune de Nernier

BOURQUI Placide né en 1892 à Billens, patron cultivateur¹³⁴. Il a épousé XX Thérèse née en 1899 à Billens. Ils ont eu quatre enfants :

1. BOURQUI Régina née en 1921 à Billens.
2. BOURQUI Jeanne née en 1923 à Hennens.
3. BOURQUI Ida née le 1^{er} septembre 1924 à Margencel et décédée le 8 décembre 2009 à Reignier¹³⁵. Elle a épousé CLERC de prénom inconnu¹³⁶.
4. BOURQUI Charles né en 1930 à Nernier.

DORTHE Jean Jules, fils de DORTHE Jean Joseph & de MONNET Anne Marie, divorcé de JACQUAZ Alexandrine Joséphine, né le 21 octobre 1866 à Eschiens/FR, originaire de Gillarens/FR¹³⁷, patron cultivateur¹³⁸. Le 31 décembre 1917 à Nernier¹³⁹, il épouse DUBOULOZ Cloé Eugénie, fille de DUBOULOZ Auguste & de DUBORGEL Francoise, veuve de NICOUD Guérin, née le 19 janvier 1859 à Nernier¹⁴⁰.

Commune de Perrignier

BERSIER Louis né en 1889 à Cugy, domestique, ouvrier agricole chez TROLLET Jean¹⁴¹.

FONTAINE Jean André né le 25 avril 1892 à Fétigny, citoyen suisse, cultivateur¹⁴². Le 12 mai 1906 à Thonon-les-Bains, il épouse DÉTRY Joséphine, fille de DÉTRY François & de BLANC Jeanne, née le 2

novembre 1876 à Anthy-sur-Léman¹⁴³ et décédée le 23 janvier 1955 à Lyon VIIe. Ils ont eu au moins deux enfants :

1. FONTAINE Yvonne Jeanne Louise née le 17 septembre 1906 à Thonon-les-Bains. Le 25 mai 1935 à Lyon VIIe, elle épouse BARRAUT Émile¹⁴⁴, fils de BARRAUT Philibert & de POTHIEU Claudine, né le 17 mai 1908 à Ormes/Saône-et-Loire¹⁴⁵.
2. FONTAINE Henriette Marie Angèle né le 6 mars 1908 à Thonon-les-Bains et décédée le 2 octobre à Perrignier. Le 16 mai 1936 à Perrignier, elle épouse MÉRANDON Edouard Eugène¹⁴⁶, fils de MERANDON Joseph Marie & de JEANDIN Marie Claudine, né le 2 mai 1901 à Lully et décédé le 18 novembre 1971 à Thonon-les-Bains¹⁴⁷.

GREMAUD Jules Joseph, fils de GREMAUD Pierre Edouard & de DEMATRAZ Marie Joséphine, né le 6 juillet 1874 à Vuadens/FR, cultivateur¹⁴⁸. Le 7 septembre 1906 à Perrignier¹⁴⁹, il épouse NEUVECELLE Marie, fille de NEUVECELLE Jean & de VOLLAND Françoise, née le 8 août 1872 à Perrignier¹⁵⁰.

1. GREMAUD Jean François né le 21 janvier 1908 à Marin/74¹⁵¹ et décédé le 21 juillet 1967 à Perrignier.
2. GREMAUD Marguerite Julie Claudia née le 7 avril 1910 à Marin¹⁵² et décédée le 12 avril 1998. Le 6 novembre 1954 à Perrignier, elle épouse MEROTTO Sixte né en 1910 et décédé en 1984 à Bonneville¹⁵³.

MONNEY Vincent né en 1881 à Villars-d'Avry, citoyen suisse, patron fromager.

BUCHILLY Rosa née 1889 à Sâles/Gruyère, épouse.

MOYNAT née CUSIN Joséphine¹⁵⁴, fille naturelle de CUSIN Louise, née le 1870 à Perrignier, citoyenne française, mère. Le 12 février 1898 à Perrignier, elle épouse MOYNAT Marie Ernest.

BERSIER Charles Louis né en 1889 à Cugy/Fr, beau-fils, scieur¹⁵⁵. Le 11 février 1922 à Perrignier, il épouse MOYNAT Germaine Françoise, fille de MOYNAT Marie Ernest & de CUSIN Joséphine, née le 16 oc-

tobre 1900 à Perrignier¹⁵⁶ et décédée le 17 septembre 1969 à Perrignier. Ils ont eu au moins cinq enfants :

1. BERSIER Ernest Laurent né le 25 avril 1922 à Perrignier et décédé le 13 juillet 2014 à Perrignier.
2. BERSIER Marie-Louise née le 18 novembre 1923 à Perrignier et décédée le 11 avril 1997 en Suisse.
3. BERSIER Émilienne née en 1925 à Perrignier.
4. BERSIER Léon né en 1926 à Perrignier.
5. BERSIER Alice Joséphine née le 7 avril 1929 à Perrignier et décédée le 14 avril 1997 à Monnetier-Mornex/74.

SAVARY Alfred né en 1902 à La Tour-de-Trême, citoyen suisse, électricien¹⁵⁷.

SAVARY* Jeanne née en 1903 à Genève, épouse.

*Probablement pas son patronyme de naissance.

VIONNET Albert né en 1897 à Attalens/FR, domestique cultivateur chez PICCOT Jean¹⁵⁸.

WERDER Rodolphe né le 23 juillet 1880 à Lentwyl/AG, citoyen suisse, patron cafetier, puis boucher en 1914¹⁵⁹. Il a épousé BUCHILLIER Emma Sophie née 23 avril 1887 à Porsel/FR, ménagère. Ils ont eu au moins deux enfants :

1. 1.WERDER Frida Alloïse née le 18 novembre 1914 à Thonon-les-Bains¹⁶⁰. Le 4 mai 1935 à Perrignier, elle épouse PICCOT Clément né le 8 mai 1911 à Draillant/74 et décédé le 5 juillet 1981 à Perrignier¹⁶¹.
2. 2.WERDER Emma Ida née le 6 novembre 1918 à Thonon-les-Bains¹⁶² et décédée le 8 avril 2011 à Cervens¹⁶³. Le 3 novembre 1945 à Thonon-les-Bains, elle épouse DELESCHAUX Fernand Antoine né le 23 octobre 1918 à Grenoble et décédé le 18 novembre 2011 à Cervens¹⁶⁴.

Commune de Sciez

BRÜLHART Victor né en 1894 à Ueberstorf/FR, citoyen suisse, agriculteur.

BRÜLHART* Marie née en 1900 à Lovens/FR, épouse.

*Probablement pas son patronyme de naissance.

DELABAYS née PERNET Elise Eugénie née en 1873 à Ormont, citoyenne suisse, patronne cafetière, puis hôtelière¹⁶⁵. Elle a épousé DELABAYS Claude Louis, fils de DELABAYS Pierre & de MONSEITU Marie, né le 4 février 1875 à Le Châtelard et décédé le 4 janvier 1915 à Sciez¹⁶⁶, citoyen suisse, fromager. Ils ont trois enfants :

1. DELABAYS Pierre Marcel né le 19 octobre 1899 à Messery¹⁶⁷ et décédé le 17 février 1960 à Casablanca/Maroc.
2. DELABAYS Ernest Albert né le 22 juillet 1901 à Massongy et décédé le 30 décembre 1963 à Sciez.
 1. En premières noces le 21 juin 1924 à Sciez, il épouse CHAPPUIS Aimée Julia¹⁶⁸, fille de CHAPPUIS François Joseph & CONDEVAUX Émilie, née le 21 juin 1905 à Sciez¹⁶⁹.
 2. En deuxièmes noces, il épouse TSCHANZ Emma, fille de TSCHANTZ Charles & de RION Louise, né le 19 novembre 1910 à Sciez et décédée le 22 janvier 1954 à Excenevex¹⁷⁰.
 3. DELABAYS Hélène née le 30 juin 1903 à Massongy¹⁷¹ et décédée le 25 septembre 1985 à Thonon-les-Bains. Le 2 juin 1923 à Sciez, elle épouse DEMOLIS Joseph Hubert, fils de DEMOLIS Henri & de DUNAND Marie Eugénie, né le 12 août 1899 à Sciez¹⁷² et décédé en 1938.

METTLER Séverin né en 1882 à Plafayon/Plaffeien/FR¹⁷³.

DEVAUD Emma née le 11 juillet 1878 à Villaranon¹⁷⁴, son épouse.

Voir aussi sous la commune d'Excenevex de ce présent complément.

JOYE Charles Léonard né en 1894 à Prez-vers-Noréaz/FR, citoyen suisse, fromager¹⁷⁵. Le 24 mai 1924 à Saint-Cergues, il épouse DUBOULOZ Joséphine Marie, fille de DUBOULOZ François & de DÉ-

PIERRES Louise Marie, née le 4 avril 1895 à Saint-Cergues et décédée le 16 février 1976 à Vétraz-Monthoux¹⁷⁶. Ils ont eu au moins deux enfants :

1. JOYE Hubert né en 1925 à Orcier/74.
2. JOYE René né en 1927 à Orcier/74.

THORIMBERT Félicien né en 1886 à Fribourg¹⁷⁷. Il a épousé CHAMOT Marie Françoise, fille de CHAMOT Jules & de GIANOTTI Célestine, née le 5 mars 1892 à Sciez¹⁷⁸. Ils ont eu au moins deux enfants :

1. 1.THORIMBERT Augusta née en 1917 à Genève.
2. 2.THORIMBERT Maurice né en 1919 à Genève.

Commune de Veigy-Foncenex

BUSSAT (-> BUSSARD ?) Elie né en 1890 à Gruyères, citoyen suisse, domestique de ferme chez DESBIOLLES Francis¹⁷⁹.

PERROUD Jules, fils de PERROUD Jacques & de GRIVEL Alphon-sine, né le 8 décembre 1877 à La Neirigue¹⁸⁰, citoyen suisse, charpen-tier chez TROLLIET¹⁸¹. Il a épousé XX Justine née en 1871 à Sommen-tier. Ils ont eu un fils :

1. PERROUD Louis né en 1900 à La Neirigue, ouvrier charpen-tier.

FAVRE Jacques né le 31 août 1873 à Marly-le-Petit, patron fermier exploitant¹⁸². Il a épousé FONTAINE Anne née en 1878 à Treyvaux, Ils ont eu au moins onze enfants :

1. FAVRE Maurice né en 1902 à Grenilles.
2. FAVRE Marie Denise née le 9 novembre 1903 à Farvagny et décédée le 18 août 1994 à Bonne¹⁸³.
3. FAVRE Luc né en 1906 à Farvagny.
4. FAVRE Charles né le 3 mai 1908 à Treyvaux et décédé le 25 août 1996 à Bonne¹⁸⁴.
5. FAVRE Alfred né en 1910 à Massonnens.

6. FAVRE Louis né en 1912 à Massonnens.
7. FAVRE Louise née le 26 juillet 1913 à Farvagny-le-Petit et décédée en 1990. Elle a épousé ZAMMATTIO Angelo né le 8 octobre 1915 à Aviano/Italie et décédé en 1980 à Cranves-Sales.
8. FAVRE Gabrielle née en 1914 à Farvagny.
9. FAVRE Amédée né le 19 novembre 1915 à Farvagny-le-Petit et décédé le 12 avril 1996 à Bonneville, cultivateur. Il a épousé GAVARD Lucie Joséphine.
10. FAVRE Suzanne née le 4 juillet 1917 à Veigy-Foncenex et décédée le 1^{er} mars 2004 à Thonon-les-Bains¹⁸⁵.
11. FAVRE Gilberte née le 26 décembre 1919 à Veigy-Foncenex et décédée 27 novembre 2007 à Annemasse¹⁸⁶. Le 18 août 1945 à Bonne-sur-Menoge, elle épouse TARDY Jean Léon.

TINGUELY Auguste né en 1856 à Porsel, citoyen suisse, ouvrier agricole puis en 1926 patron cultivateur¹⁸⁷.

TINGUELY* Laurette née en 1877 à Porsel, épouse. Ils ont eu trois enfants :

1. TINGUELY Joseph né en 1903 à Porsel.
2. TINGUELY Marie née en 1905 à Porsel.
3. TINGUELY Anna née en 1910 à Porsel.

*Probablement pas son patronyme de naissance.

DONZALLAZ Alfred, fils de DONZALLAZ Alexandre & de CHOLLET Marie, né le 3 janvier 1868 à Châtel-sur-Montsalvens¹⁸⁸, domestique chez PERTUISET Marie¹⁸⁹.

LANIER Lucien François né le 7 janvier 1884 à Cologny/GE¹⁹⁰, fils de LANIER Victor François & de DURET Marie, citoyen français, patron cultivateur. Il a épousé JACQUET Marie née en 1885 à Portalban/FR. Ils ont eu deux enfants :

1. LANIER Gilbert Louis né le 17 mars 1921 à Veigy-Foncenex. Pendant la Seconde Guerre Mondiale, il était résistant et a appartenu aux forces françaises combattantes (FFC), réseau SR Marine.

2. LANIER Marie-Thérèse née le 22 mai 1925 à Veigy-Foncenex et décédée le 3 août 2016 à Veigy-Foncenex¹⁹¹. Elle a épousé BOCCARD André Jean né le 7 février 1929 à Paris IVe et décédé le 28 mai 2013 à Veigy-Foncenex¹⁹², ancien combattant d'Indochine¹⁹³.

Ils vivent avec :

GUINNARD Jeanne née en 1909 à Gletterens/FR, citoyenne suisse, belle-fille.

JACQUET Marie née en 1858 à Gletterens, citoyenne suisse, belle-mère¹⁹⁴.

SAUGE Arnold, fils de SAUGE Louis, né le 30 juillet 1863 à Praroman¹⁹⁵ et décédé en février 1934, patron cultivateur. Il a épousé GOUGLER Célestine, fille de GOUGLER Charles, née en novembre 1869 à Ferpicloz¹⁹⁶ et décédée le 16 avril 1951. Ils ont eu au moins six enfants :

1. SAUGE Albertine décédée le 16 octobre 1985 dans sa 92^e année¹⁹⁷. Elle a épousé Paul VEILLARD décédé le 12 avril 1934 dans sa 73^e année. Ils ont eu trois enfants :
 - 1.1 VEILLARD Marie-Louise
 - 1.2 VEILLARD Charlotte
 - 1.3 VEILLARD Charles
2. SAUGE Louis né en 1897 à Praroman et décédé le 1^{er} août 1974¹⁹⁸, patron cultivateur. Il a épousé JACQUEMOUD Berthe née le 3 avril 1905 à Paris Xe et décédée le 2 mars 2001 à Viry¹⁹⁹. Ils ont eu au moins cinq enfants :
 - 2.1 SAUGE René né le 10 novembre 1926 à Plainpails/Ge et décédé le 3 mars 2019 à Saint-Julien-en-Genevois. Il a épousé BAILLY Lucette Marie-Louise Clotilde née le 4 novembre 1929 à Vouvray/74 et décédée le 28 septembre 2019 à Oyonnax²⁰⁰. Ils ont eu une fille :
 - 2.1.1 SAUGE Michèle, enseignante, née le 26 mai 1953 et mariée avec LE GRAND de prénom inconnu. Ils ont eu trois enfants non-identifiés.
 - 2.2 SAUGE Maurice Arnold né le 23 février 1928 Veigy-Foncenex et décédé le 11 juillet 2016 à Saint-Julien-en-Genevois²⁰¹. Il a épousé FILLION-ROBIN Chris-

tiane Madeleine Elisabeth, née le 12 mars 1935 à Billiat/Ain et décédée le 7 juillet 2017 à Saint-Julien-en-Genevois²⁰². Ils ont eu quatre fils :

2.2.1 SAUGE Jean-Michel

2.2.2 SAUGE Serge

2.2.3 SAUGE Alain

2.2.4 SAUGE David

2.3 SAUGE Geneviève née en 1930 à Genève. Elle a épousé GUINCHARD Henri Georges dit « Georgy » né le 30 mai 1929 à Lausanne et décédé le 3 janvier 2014 à Saint-Julien-en-Genevois²⁰³. Ils ont eu trois fils :

2.3.1 GUINCHARD Jacques

2.3.2 GUINCHARD Bernard

2.3.3 GUINCHARD Christian

2.4 SAUGE Henri Robert né le 1 mars 1931 à Plainpalaïs/GE et décédé 31 octobre 2006 à Argonay/74.

2.5 SAUGE Jean-Pierre, religieux, né en 1935 à Genève. Il fait partie de la communauté des Pères Blancs de Suisse et de Zambie.

En 1936, ils vivaient avec :

ZBINDEN Meinrad né en 1884 à Praroman, domestique, ouvrier agricole chez SAUGE Louis²⁰⁴.

3. SAUGE Pierre décédé le 25 janvier 1972 à l'âge de 72 ans, pilote Swissair. Il a épousé Edith BLANCHARD, fille de BLANCHARD Germain & de GUILLET Eugénie, décédée le 1^{er} novembre 2004 dans sa 93^e année²⁰⁵. Ils ont eu deux enfants :

3.1 SAUGE Pierre mariée avec LAUPER Yvette dont deux enfants :

3.1.1 SAUGE Myriam mariée avec BOSSHARDT Felice dont deux enfants :

3.1.1.1 BOSSHARDT Joël

3.1.1.2 BOSSHARDT Fabienne

3.1.2 SAUGE Dominique-Pierre

3.2 Révérent Père Maximilien SAUGE, cordelier.

4. SAUGE Arthur né en 1902 à Praroman et décédé en 1931.

En premières noces, il a épousé FRAGNIERE Rose Aloyse, fille de FRAGNIERE Jean & de BRODARD Cécile Anne, née le 14 septembre 1904 à Gumezens²⁰⁶ et décédée le 18 octobre 1929²⁰⁷. Ils ont eu trois enfants :

4.1 SAUGE Arnold né en 1924 à Avry-sur-Matran.

4.2 SAUGE Edith

4.3 SAUGE Simone

En deuxièmes noces, il a épousé GUIROLAN Adèle Caroline née le 7 octobre 1904 à Noréaz et décédée le 6 août 1991 à Thonon-les-Bains.

5. SAUGE Alphonse Léon né en 1906 à Praroman et décédé le 7 août 1935²⁰⁸. Le 4 août 1928 à Loisin, il épouse SIMOND Marthe Marie, fille de SIMOND Louis Claudius & DE-LÉAVAL Adréanne, née le 20 avril 1910 à Veigy-Foncenex²⁰⁹ et décédée le 4 septembre 1997 à Thonon-les-Bains²¹⁰. Ils ont eu trois filles :

5.1 SAUGE Eliane née en 1929 à Genève.

5.2 SAUGE Evelyne née en 1931 à Genève.

5.3 SAUGE Odile née en 1934 à Loisin.

Voir sous la commune de Loisin de ce présent complément.

6. SAUGE Hélène Eugénie née le 17 mai 1909 à Praroman et décédée le 2 septembre 2003 à Genève. Elle a épousé GALLI Camillo/Camille.

En 1926, ils vivent avec :

ZBINDEN Meinrad né en 1884 à Praroman, domestique, ouvrier agricole chez SAUGE Arnold²¹¹.

En 1931, ils vivaient²¹² avec :

GUILLET Marie née en 1888 à Praroman, nièce.

GUILLET Arthur né en 1915 à Belfaux, neveu.

PASQUIER Jules né en 1875 à Vuadens, domestique, berger chez SAUGE Arnold.

ZBINDEN Meinrad né en 1884 à Praroman, domestique, ouvrier agricole chez SAUGE Arnold.

JACQUAT Marius né en 1902 à Villaraboud, domestique de ferme chez DUTRUCHE Robert.

ULDRY Emélie Thérèse, fille de ULDRY Jean Fridolin & de Marie Marguerite née

ULDRY, née le 18 octobre 1890 à Le Châtelard, patronne cultivatrice²¹³. Le 1^{er} mai 1917 à Veigy-Foncenex²¹⁴, elle épouse VELLUZ Esther Fernand, fils de VELLUZ François & de SUATON Elize Alexandrine, né le 11 octobre 1889 à Eteaux/74²¹⁵. Ils ont eu un fils :

1.VELLUZ Georges Fridolin né le 10 juillet 1920 à Veigy-Foncenex et décédé le 24 juillet 1984 à Veigy-Foncenex²¹⁶. Il a épousé MOTTAZ Carmen né en 1918 et décédée en 1986.

ULDRY Pierre né en 1887 à Le Châtelard, frère, ouvrier agricole.

1 Ad74 Anthy-sur-Léman recensement 1921 6 M 123, image 7/18.

2 Ad74 Ballaison recensements 1926 6 M 129, image 11/23, 1931 image 14/161, 1936 image 10/20.

3 Ad74 Ballaison, registre des naissances 4 E 3688, image 17/386.

4 Décès INSEE- 1990.

5 Ad74 Ballaison recensement 1921 6 M 129, image 21/24.

6 In Bulletin IFHG n°51 – décembre 2018.

7 Ad74 Passy, registre des naissances 4 E 4279, image 401/912.

8 AD74 recensements 1926 4 E 129, image 17/23, 1931 image 8/161,

9 Ad74 recensement 1936 4 E 129, image 15/20.

10 Ad74 Ballaison recensements 1926 6 M 129, image 13/23, 1931 image 12/161,

11 in IFHG bulletin n°51 – décembre 2018.

12 AEF Treyvaux recensement 1880 DI Ila 262, image 74/424.

13 Ad74 Ballaison recensement 1936 6 M 129, image 11/20.

14 AEF Sviriez recensement 1880 DI Ila 311, image 138/198.

15 Ad74 Chens-sur-Léman recensement 1926 6 M 174, image 4/20.

16 AEF Sales/Sarine recensement 1880 DI Ila 261, image 6/72.

17 Journal La Liberté du 14 septembre 1927, page 4.

18 Journal de Genève du 12.11.1975, page 15.

19 Ad74 Chens-sur-Léman recensement 1921 6 M 174, images 20 & 21/23.

20 Société genevoise de Généalogie.

21 Ad74 Chens-sur-Léman recensement 1926 6 M 174, image 17/20.

22 hommages.ch

-
- 23 Ad74 Chens-sur-Léman recensement 1926 6 M 174, image 4/20.
- 24 Ad74 Chens-sur-Léman recensement 1931 6 M 174, image 9/21.
- 25 Ad74 Chens-sur-Léman recensement 1936 6 M 174, image 9/20.
- 26 Ad74 Chens-sur-Léman recensement 1926 6 M 174, image 4/20.
- 27 AEF Hauteville recensement 1880 DI lia 283, image 162/232.
- 28 Ad74 Chens-sur-Léman recensement 1926 6 M 174, image 4/20.
- 29 Ad74 Chens-sur-Léman recensement 1926 6 M 174, image 15/20.
- 30 Ad74 Chens-sur-Léman recensement 1921 6 M 174, image 13/23.
- 31 Ad74 Chens-sur-Léman recensement 1931 6 M 174, image 4/21.
- 32 Ad74 Chens-sur-Léman recensement 1921 6 M 174, image 20/23.
- 33 Ad74 Chens-sur-Léman recensement 1921 6 M 174, image 3/23.
- 34 Ad74 Douvaine recensement 1926 6 M 209, image 19/44.
- 35 AEF Châtel-sur-Montsalvens recensement 1870, image 3/23.
- 36 AEF Montbovon recensement 1870, image 62/87 & recensement 1880, image 136/192.
- 37 Décès INSEE – 1988.
- 38 Décès INSEE – 2013.
- 39 Décès INSEE – 2012.
- 40 Ad74 Douvaine recensement 1926 6 M 209, image 34/44.
- 41 Ad74 Douvaine recensement 1926 6 M 209, image 40/44.
- 42 Ad74 Douvaine recensement 1926 6 M 209, image 10/44.
- 43 Ad74 Douvaine registre des mariages 4 E 3833, images 296 & 297/468.
- 44 Ad74 Messery registre des naissances 4 E 3981, image 315/706.
- 45 Journal officiel de la République française. Lois et décrets – 1927/03/28, année 59, n°74 pages 3504 & 3514.
- 46 Ad74 Ballaison registre des naissances 4 E 3688, image 245/386.
- 47 Décès INSEE - 2004.
- 48 Ad74 Sciez registre des naissances 4 E 4071, image 235/414.
- 49 Ad74 Ballaison registre des naissances 4 E 3688, image 258/386.
- 50 Ad74 Reyvroz registre des naissances 4 E 4037, image 799/944.
- 51 Décès INSEE - 2011.
- 52 Avis de décès publié dans le Dauphiné Libéré du 6.11.2011.
- 54 Ad74 Feigères registre des mariages 4 E 3830, images 614 & 615/706.
- 55 Ad74 Excenevex registre des décès 4 E 3852, images 464 & 465/469.
- 56 Ad74 Excenevex recensement 1921 6 M 226, image 4/13. Pas de REGARD Joséphine à Feigères en 1844 !
- 57 Ad74 Excenevex recensement 1926 6 M 226, image 7/13.

58 Journal officiel de la République française. Lois et décrets. Année 66 – n°171, pages 7452 & 7455.

59 Cimetière communal d'Excenevex.

60 Ad74 Excenevex recensements 1921 6 M 226, image 2/13 & 1926 image 2/13.

61 AEF Villaranon recensement 1880 DI lia 312, image 6/42.

62 Ad74 Excenevex registre des naissances 4 E 3851, images 395 & 396/530.

63 Ad74 Excenevex recensement 1936 6 M 226, image 6/13.

64 Ad74 Excenevex registre des naissances 4 E 3851, image 403/530.

65 Ad74 Yvoire registre des naissances 4 E 4129, images 450 & 451/590.

66 Cimetière communal d'Excenevex.

67 Ad74 Excenevex recensement 1926 6 M 226, image 10/13.

68 Ad74 Excenevex recensements 1921 6 M 226, image 9/13 & 1926 image 9/13.

69 AEF Villaranon recensement 1880 DI lia 312, image 6/42.

70 Ad74 Excenevey recensements 1921 6 M 226, image 4/13, 1926 image 4/13, 1931 image 4/12 & 1936 image 4/13.

71 Ad74 Massongy registre des naissances 4 E 3966, image 285/886.

72 Décès INSEE – 1980 & cimetière de Sciez.

73 Ad74 Excenevey recensement 1921 6 M 226, image 7/13.

74 Ad74 Massongy registre des naissances 4 E 3966, images 718 & 719/886.

75 Ad74 Massongy registre des naissance 4 E 3966, image 802/886.

76 Décès INSEE – 1989.

77 Ad74 Cranves-Sales registre des mariages 4 E 3785, images 407 & 408/446.

78 Ad74 Cranves-Sales registre des naissances 4 E 3792, image 33/436.

79 Ad74 Excenevex recensement 1921 6 M 226, image 4/226.

80 Ad74 Loisin recensements 1926 6 M 255, image 3/23, 1931 image 3/21 & 1936 image 3/22.

81 Ad74 Sciez registre des naissances 4 E 2331, image 434/612.

82 Ad74 Loisin recensement 1926 6 M 255, image 17/23.

83 Ad74 Loisin recensements 1931 6 M 255, images 2 & 3/21 & 1936 images 2 & 3/22.

84 Avis mortuaire publié par La Liberté du 8.8.1935, page 7.

85 Ad74 Veigy-Foncenex registre des mariages 4 E 4108, image 332/472.

86 Décès INSEE – 1997.

87 Ad74 Margencel recensement 1936 6 M 268, image 10/21.

88 En 1921 il déclare être né à Romont, en 1926 à Billens et en 1931 à Hennens.

89 Ad74 Margencel recensements 1921 6 M 268, image 20/23, 1926 image 21/24 & 1931 image 20/23.

90 Décès INSEE – 2007.

91 Ad74 Margencel registre des naissances 4 E 3956, image 360/384.

92 Décès INSEE – 1986.

93 Ad74 Margencel registre des naissances 4 E 3956, image 379/384.

94 Ad74 Margencel recensement 1926 6 M 268, image 12/24.

95 Décès INSEE – 2009.

96 mairie.excenevex.fr

97 Cimetière d'Allinges

98 Tribune de Genève du 1er septembre 2015

99 Avis de décès paru dans Le Dauphiné Libéré du 29.2.2012.

100 Ad74 Margencel recensement 1926 6 M 268, image 4/24.

101 Ad74 Margencel registre des naissances 4 E 3956, image 361/384.

102 Ad74 Margencel recensements 1926 6 M 268, image 6/24 & 1931 image 6/24.

103 Ad74 Margencel recensement 1926 6 M 268, image 6/24.

104 AEF Autavaux recensement 1870 DI lia 227, image 15/28.

105 Ad74 Margencel recensement 1926 6 M 268, image 6/24.

106 Il y a beaucoup d'imprécision au sujet de l'épouse d'Emile, GREMAUD Marie née à Granges en 1906, Marie née Grange Talanu ? en 1911, Josephte née à Marconnens ? en 1921 & en 1926 Zannette née à Granges Attalens. Dans l'acte de naissance de sa fille Anna Marie née en 1904, elle apparaît sous GREMAUD Marie Laurette.

107 Ad74 Margencel recensement 1926 6 M 268, image 6/24.

108 Ad74 Sciez registre des naissances 4 E 4071, image 37/414.

109 Ad74 Margencel recensement 1926 6 M 268, image 6/24.

110 Décès INSEE – 1981.

111 Ad74 Massongy recensements 1926 6 M 276, image 9/23, 1931 image 36/66 & 193 en 1936 image 7/19.

112 Ad74 Feigères registre des naissances 4 E 3820, image 109/316.

113 Ad74 Feigères registre des mariages 4 E 3830, images 614 & 615/706.

114 Ad74 Feigères registre des naissances 4 E 2116, image 276/508.

115 Ad74 Massongy recensement 1936 6 M 276, image 59/66.

116 Ad74 Massongy recensement 1921 6 M 276, images 6 & 7/21.

117 Ad74 Thonon-les-Bains registre des mariages 4 E 4086, images 364 & 365/814.

118 Ad74 Thonon-les-Bains registre des naissances 4 E 4084, image 470/850.

119 Ad74 Massongy recensement 1926 6 M 276, image 5/23.

120 Ad74 Massongy recensements 1926 6 M 276, image 5/21 et 1926 image 6/23.

121 Ad74 Messery recensements 1921 6 M 285, image 11/20.

122 Ad74 Messery registre des naissance 4 E 3981, image 665/706.

123 Ad74 Messery recensement 1926 6 M 285, image 11/20 & 1936 image 14/18.

124 Ad74 Messery registre des mariages 4 E 3980, images 409, 410 & 411/602.

125 Ad74 Messery registre des naissances 4 E 3981, image 255/706.

126 Ad74 Messery registre des naissances 4 E 3981, image 498/706.

127 Ad74 Messery registre des naissances 4 E 3981, image 542/706.

128 Ad74 Messery registre des naissances 4 E 3981, image 577/706.

129 Ad74 Messery recensement 1926 6 M 285, image 15/20.

130 Ad74 Gruffy registre des naissances 4 E 3445, image 160/428.

131 Ad74 Messery recensements 1931 6 M 285, image 16/18 & 1936 image 14/18.

132 AEF Charmey recensement 1880 DI IIa 279, image 292/486.

133 Ad74 Messery recensement 1931 6 M 285, image 13/18.

134 Ad74 Nernier recensements 1931 6 M 304, images 5 & 6/8 et 1936 image 3/8.

135 Décès INSEE – 2009.

136 mairie.excenevex.fr

137 Ad74 Nernier recensement 1931 6 M 304, image 5/8.

138 Ad74 Nernier recensements 1921 6 M 304, image 4/9, 1926 image 5/8, & 1931 image 5/8 ou Jules vivait seul.

139 Ad74 Nernier registre des mariages 4 E 4004, images 366, 367 & 368/384.

140 Ad74 Nernier registre des naissances 4 E 1284, image 167/186.

141 Ad74 Perrignier recensement 1921 6 M 315, image 9/24.

142 Ad74 Perrignier recensements 1926 6 M 315, image 12/23, 1931 image 16/22 & 1936 image 20/24.

143 Ad74 Anthy-sur-Léman registre des naissances 4 E 1969, images 184 & 185/345.

144 Ad74 Thonon-les-Bains registre des naissances 4 E 4084, image 503/850.

145 Ad69 Lyon Ville registre des mariages 2 E 2692, image 134/201, acte 240.

146 Ad74 Thonon-les-Bains registre des naissances 4 E 4084, image 619/850.

147 Ad74 Lully registre des naissances 4 E 3947, images 545 & 546/706. Ainsi que Décès INSEE – 1971.

148 Ad74 Perrignier recensements 1921 6 M 315, image 12/24, 1926 image 12/23, 1931 image 14/22 & 1936 image 22/24.

149 Ad74 Perrignier registre des mariages 4 E 4019, images 634 & 635/798.

150 Ad74 Perrignier registre des naissances 4 E 2249, image 223/510.

151 Ad74 Marin registre des naissances 4 E 3959, image 772/950.

152 Ad74 Marin registre des naissances 4 E 3959, image 805/950.

153 Cimetière Brecorens – Commune de Perrignier. Carré 2, tombe 35 & Décès INSEE – 1998.

154 Ad74 Perrignier registre des naissances 4 E 2249, image 192/510.

155 Ad74 Perrignier recensement 1926 6 M 315, image 11/23 & 1931 image 14/22.

156 Ad74 Perrignier registre des naissances 4 E 4020, image 162/456.

157 Ad74 Perrignier recensement 1926 6 M 315, image 2/23.

158 Ad74 Perrignier recensement 1926 6 M 315, image 17/23 & 1936 image 13/24.

159 Ad74 Perrignier recensement 1931 6 M 315, image 12/22.

160 Ad74 Thonon-les-Bains registre des naissances 4 E 4085, image 494/940.

161 Décès INSEE – 1981.

162 Ad74 Thonon-les-Bains registre des naissances 4 E 4085, image 845/940.

163 Décès INSEE – 2011.

164 Décès INSEE – 2011.

165 Ad74 Sciez recensements 1921 6 M 368, image 13/52, 1931 image 11/47 & 1936 image 11/45.

166 Ad74 Sciez registre des décès 4 E 4075, image 644/774.

167 Ad74 Messery registre des naissances 4 E 3981, image 485 & 486/706.

168 Ad74 Massongy registre des naissances 4 E 3966, images 671 & 672/886.

169 Ad74 Sciez registre des naissances 4 E 4071, image 124/414.

170 Ad74 Sciez registre des naissances 4 E 4071, image 243/414.

171 Ad74 Massongy registre des naissances 4 E 3966, images 702 & 703/886.

172 Ad74 Sciez registre des naissances 4 E 2332, image 515/550.

173 Ad74 Sciez recensement 1936 6 M 368, image 14/45.

174 AEF Villaranon recensement 1880 DI Ila 312, image 6/42.

175 Ad74 Sciez recensement 1936 6 M 368, image 39/45.

176 Ad74 Saint-Cergues registre des naissances 4 E 4044, images 83 & 84/502.

177 Ad74 Sciez recensement 1926 6 M 368, image 28/48.

178 Ad74 Sciez registre des naissances 4 E 2332, image 347/550.

179 Ad74 Veigy-Foncenex recensement 1926 6 M 318, image 24/31.

180 AEF La Neirigue recensement 1880 DI Ila 308, image 14/32.

181 Ad74 Veigy-Foncenex recensement 1921 6 M 318, image 5/30.

182 Ad74 Veigy-Foncenex recensement 1921 6 M 318, image 16/30.

183 Décès INSEE – 1994.

184 Décès INSEE – 1996.

185 Ad74 Veigy-Foncenex registre des naissances 4 E 4108, image 442/472.

186 Ad74 Veigy-Foncenex registre des naissances 4 E 4108, image 468/472.

187 Ad74 Veigy-Foncenex recensements 1921 6 M 398, images 19 & 20/30 & 1926 image 24/32.

188 AEF Châtel-sur-Montsalvens recensement 1880 DI Ila 280, image 10/60.

189 Ad74 Veigy-Foncenex recensement 1926 6 M 398, image 9/32.

190 AEG E.C. rép. 1.65, image 574/1006.

191 Décès INSEE – 2016.

192 Décès INSEE – 2013.

193 Avis de décès publié dans le Dauphiné Libéré du 1.6.2013.

194 Ad74 Veigy-Foncenex recensement 1926 6 M 398, image 3/32.

195 AEF Praroman recensement 1870 DI IIa 178, image 55/84.

196 AEF Ferpicloz recensement 1880 DI IIa 246, image 18/66.

197 Avis mortuaire publié dans La Liberté du 17.10.1985.

198 Avis mortuaire publié par La Liberté du 2.8.1974, page 14.

199 Décès INSEE – 2001.

200 Décès INSEE – 2019 & avis de décès paru dans le Dauphiné Libéré du 1.10.2019.

201 Décès INSEE – 2016 & hommages.ch

202 Décès INSEE – 2017 & hommages.ch

203 Décès INSEE – 2014 & hommages.ch

204 Ad74 Veigy-Foncenex recensement 1936 6 M 398, image 28/31.

205 Avis de décès publié par La Liberté du 2.11.2004, p.38.

206 AEF Avry-devant-Pont registre-minute des baptêmes.

207 Avis mortuaire publié par La Liberté du 19.10.1929, page 5.

208 Avis mortuaire publié par La Liberté du 8.8.1935, page 7.

209 Ad74 Veigy-Foncenex registre des mariages 4 E 4108, image 332/472.

210 Décès INSEE – 1997.

211 Ad74 Veigy-Foncenex recensement 1926 6 M 398, image 29/32.

212 Ad74 Veigy-Foncenex recensement 1931 6 M 398, image 28/32. t

213 Ad74 Veigy-Foncenex recensement 1936 6 M 398, image 24/31.

214 Ad74 Veigy-Foncenex registre des mariages 4 E 4107, images 888 & 889/920.

215 Ad74 Eteaux registre des naissances 4 E 2100, images 464 & 466/486.

216 Décès INSEE – 1984.

la vie de l'institut

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉSIDUELLE DU 9 SEPTEMBRE 2020

Procès-verbal

L'assemblée se réunit conformément à la convocation du 23 août 2020 dans la bibliothèque du secrétaire, Grand Rue 12 à Fribourg. En présence du président Heribert Biemann, de la trésorière Christelle Weibel et du secrétaire Jean-Claude Morisod, elle est ouverte à 18 h 30.

Le président déplore l'absence des membres en assemblée ordinaire, mais les choses étant ce qu'elles sont du point de vue sanitaire, il salue la petite assemblée. Invités à le faire, aucun des membres de l'institut ne s'est prononcé ni n'a formulé aucune proposition.

ordre du jour

1. Le procès-verbal de l'assemblée du 10 avril 2019, paru dans le bulletin n° 52, est approuvé.
2. Le rapport présidentiel que tous les membres ont reçu est approuvé.
3. Regrettant la démission du secrétaire, le président présente Marie-Claire L'Homme, absente à l'étranger, que la plupart des membres connaissent pour son activité passée aux Archives cantonales. Le secrétaire s'étant abstenu, elle est élue secrétaire, ce dont l'assemblée se réjouit. Le président remet en remerciement au secrétaire ému : « Quand la Suisse ouvre ses coffres, Trésors de la Visitation de Fribourg », Somogy 2018, avec des textes notamment d'Ivan Andrey et Aloys Lauper. Il l'en remercie infiniment.

4. La trésorière présente les comptes de 2019 et communique le rapport des vérificateurs du 4 septembre 2020. Au 31 décembre 2019, le bénéfice annuel était de 1'363 fr 89 et le capital, de 18'803 fr 98. Avec l'abstention de la trésorière, l'assemblée approuve les comptes vérifiés et donne décharge à la trésorière et aux vérificateurs, lesquels ont accepté de poursuivre leur mandat. L'assemblée remercie bien la trésorière et les vérificateurs de compte Leonardo Broillet et Marc Pauchard qui acceptent de poursuivre leur activité pour l'exercice suivant.
5. Le procès-verbal de cette assemblée sera intégré dans le bulletin n° 53, lequel, espérons-le, pourra être envoyé aux membres avant la fin de l'année. Le président clôt l'assemblée, levée à 19 h 40.

11.9.2020/JCM

Quatrième de couverture :

Famille GENDRE

Blasonnement : d'argent à un coeur de gueules accompagné de trois roses du même, deux en chef et une en pointe

Cimetière de Marly, pierre tombale GENDRE

01.02.2019 / Eric Sottas

Impression : Ateliers de la Gérine et des Préalpes, 1752 Villars-sur-Glâne

